

finances



# Orientations Budgétaires

Rapport de présentation exercice 2026

SÉANCE PLÉNIÈRE

13 OCTOBRE 2025

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur 133-200053759-20251013-lmc100004950043 Acte certifié exécutoire

nouvelle-aquitaine.fr

### **Sommaire**

ropos introductif	1
Contexte économique, social et financier	18
Perspectives d'évolution des ressources régionales	26
Trajectoire financière 2026-2029	38
Dynamiques structurelles	58
Une démographie positive, tirée par le solde migratoire	58
50% des néo-aquitains résident dans le rural	60
Une productivité du travail supérieure à la moyenne de l'UE	62
Une part des diplômés du supérieur en dessous de la moyenne	64
Un niveau de revenu proche de la moyenne	66
Des inégalités de revenu et un taux de pauvreté plus faibles	68
Une croissance de l'emploi plus forte	70
Un taux de chômage durablement plus faible	72
Un poids de l'activité présentielle un peu supérieur	74
1ère région agricole de France	76
Une industrie plus résistante	78
1ère région touristique pour la saison estivale	80
Près de 13% de l'emploi dans l'ESS	82
Près de 90 000 créations d'entreprises	84
Chiffres clés	86
Zoom sur l'accessibilité à l'enseignement supérieur	87

### **Propos introductif**

### Orientations budgétaires 2026 :

### 1. Un contexte national et international d'incertitude

L'année 2025 se termine sur un paysage politique et économique profondément bouleversé. La dissolution de l'Assemblée nationale en 2024 et les recompositions parlementaires qui ont suivi ont ouvert une période de fragilité institutionnelle. Le pays, dans ce moment charnière, a vu se renforcer les doutes quant à la capacité de l'État à tracer une trajectoire claire et stable de finances publiques. Dans un cercle pernicieux où l'incertitude crée la défiance qui elle-même fragilise.

Alors même qu'il existe des possibilités d'avancer : la décentralisation - 71% des Français plébiscitent l'échelon régional - mais l'Etat, dépourvu de ses moyens, a trop longtemps refusé de le reconnaitre, y voyant sûrement une menace pour sa légitimité, alors même qu'il a tant à faire sur le champ du régalien. L'initiative du nouveau Premier Ministre Sébastien Lecornu est en ce sens une rupture d'intentions à saluer, qui doit se traduire en acte pour réellement être une réponse. La décentralisation et la clarification des compétences sont des garanties d'efficacité de l'action publique. Et des vecteurs de démocratie, car savoir qui fait quoi est essentiel : l'imputabilité est une condition indispensable. Sinon tout le monde fait un peu mais personne ne fait vraiment, et nos concitoyens n'y voient que dispersion et empilement.

À cette incertitude politique s'est ajoutée une alerte sévère : l'abaissement de la note souveraine de la France par les agences de notation internationales. Ce signal, bien plus qu'un avertissement technique, révèle une fragilité structurelle. Il pèsera sur le coût de la dette nationale, réduira les marges de manœuvre de l'État, et accroîtra mécaniquement la pression sur les collectivités locales, toujours appelées fortement au redressement des comptes publics malgré leur faible part dans la dette publique nationale. Pour la Région, la hausse des taux depuis la dissolution se traduit par un renchérissement des frais financiers significatif, qui représentera 20M€ sur 2025-2029.

Ce contexte national se double d'un environnement international marqué par l'instabilité, l'imprévisibilité, la brutalité et la guerre. Les tensions commerciales entre blocs, la compétition accrue sur les marchés stratégiques (batteries, semiconducteurs, médicaments, alimentation), et les tensions géopolitiques permanentes sont une source de fragilisation complémentaire pour les économies ouvertes comme celles de la France et de notre Région. Car la Nouvelle-Aquitaine, forte de son dynamisme démographique et économique, n'est pas à l'écart de ces bouleversements, et des impacts qu'ils produisent sur l'emploi, sur les projets d'investissement, sur l'accélération des situations de fragilités, sur les risques de décrochages territoriaux... C'est le cas notamment avec la crise des droits de douane américains qui pèsent notamment sur la viticulture que ce soit le vin ou le cognac.

Dans ce contexte, la préparation de la loi de finances pour 2026 se fait sous le sceau de l'incertitude. Les propositions avancées par l'ancien Premier Ministre François Bayrou, dans la lignée de celles de 2025, seront-elles reconduites ? On peut légitimement estimer que les collectivités seront une nouvelle fois concernées : elles doivent en partie assumer les contraintes d'un État qui, incapable de tenir seul ses engagements, délègue ses difficultés financières à celles qui assurent pourtant au quotidien la continuité de l'action publique de proximité.

Aussi, sans sombrer dans le pessimisme, et si personne ne peut dire aujourd'hui avec précision quel sera l'effort demandé aux Régions, nul ne peut imaginer qu'il sera faible. Comme la très grande majorité des collectivités, pour la Nouvelle-Aquitaine, l'hypothèse d'une privation de recettes proche de celle connue en 2025, à savoir un impact de l'ordre de 100 millions d'euros, ne peut être écartée. C'est une somme colossale, qui ne peut rester sans conséquence sur l'équilibre de notre budget, nos capacités d'action et notre endettement.

### 2. Repenser les moyens et les principes d'action de la Région

Face à ce vent contraire, la Nouvelle-Aquitaine doit tenir une ligne de conduite à la fois ferme et lucide. Car c'est la soutenabilité de l'action régionale qui est compromise par ces chocs de recette, ces chocs exogènes, et le poids qu'ils font porter sur la dette régionale. En 2025, l'impact des pertes de ressources et dépenses imposées par le PLF a représenté près de 1/3 de l'épargne brute de la collectivité.

Il faut enrayer cette fragilisation continue des ratios financiers de la Région. En repensant le modèle régional.

Ce qui est en jeu ce ne sont pas nos priorités, et en la matière notre responsabilité est de préserver les fondations de l'action régionale : les lycées, les transports ferroviaires et routiers, la formation professionnelle, la jeunesse, le soutien aux entreprises, la transition écologique, le développement et la vie territoriale. Ces compétences sont la trame même de notre pacte républicain régional, elles ne sont pas accessoires.

Ce qui, par contre, est nécessaire, c'est la révision de notre modèle régional pour réduire le recours à la dette et ramener la capacité de désendettement à 9 ans dès 2026 et proche de 8 ans en 2028. En reposant nos principes d'action pour faire évoluer dans la dentelle l'ensemble des pans d'action de la Région, sans opérer, comme d'autres ont pu le faire, de fatwa sur telle ou telle politique publique, comme la culture, la formation des demandeurs d'emplois ou le soutien à la transition écologique. Mais sans non plus faire de la révision de la voilure de nos interventions un tabou. C'est un impératif que nous assumons. Pas de plier les voiles, de réduire notre ambition, de renoncer à notre cap, mais de régler notre voilure, d'ajuster nos priorités, d'affiner nos choix, avec discernement, pour continuer à avancer avec détermination dans un contexte plus contraint.

Car nous avons été par le passé très accompagnant, très facilitateur, souvent réassureur du désengagement des autres, avec la volonté d'apporter toujours une solution, quitte à en assumer une charge plus lourde que nous n'aurions dû. Nous avons répondu favorablement aux besoins des acteurs, nous avons été vecteurs

de résilience pendant les crises comme dans les relances. Ce rôle-là nous l'assumons, mais nous assumons aussi qu'il doit évoluer. Nous devons revoir notre action. Alors que la fragilité était jusqu'à présent source de bonification, il faut aujourd'hui se dire que l'aisance financière doit conduire à un moindre soutien. Il faut être plus sélectif. Il faut renvoyer les autres acteurs à leurs responsabilités et arrêter de pallier leurs désengagements. Car en plus, nous finissons par porter la responsabilité de leur forfait. Il faut indiquer à nos bénéficiaires qu'il n'y a pas de droit au subventionnement annuel ; mieux partager la contrainte avec l'écosystème que nous soutenons. Et mobiliser nos ressources internes, l'ingénierie et les compétences de nos agents, comme opérateurs directs de nos politiques.

Cette révision est la condition du respect de la trajectoire financière proposée dans ces orientations. La construction du budget sera opérée de façon pragmatique : la priorité est d'honorer les engagements déjà pris et les dépenses incontournables. Il faudra ensuite adapter nos interventions aux moyens disponibles. Si la loi de finances est plus bienveillante, ou moins confiscatoire, qu'escompté, des décisions modificatives pourront renforcer les capacités à agir. Assumer la contrainte, c'est aussi assumer de se réinventer.

Cela passe aussi par le fait d'assumer de mobiliser les ressources disponibles. Dans le domaine des mobilités, la Région a choisi d'assumer ses responsabilités. Entre 2018 et 2024, l'offre de trains TER a augmenté de 13 % et celle des cars régionaux de 31 %, avec une fréquentation en forte hausse : +56 % pour les trains et +26 % pour les cars. Un tiers de notre budget est désormais consacré aux transports. Pour garantir la pérennité de cet effort, la loi de finances du 14 février 2025 nous a donné la possibilité d'instaurer un Versement Mobilité Régional et Rural (VMRR). À compter du 1er janvier 2026, nous le mettrons en œuvre, de façon réfléchie et modulée, afin d'assurer le financement durable de nos services ferroviaires et routiers et d'être au rendez-vous de notre compétence sur le matériel roulant.

Cela passe également par le refus de répondre à la contrainte par la facilité de l'endettement. Nous privilégierons la rigueur, l'efficacité et le sens de la dépense publique. Chaque euro devra être investi là où il produit le plus de valeur collective, là où il protège, là où il prépare l'avenir.

### 3. Les orientations stratégiques de la Région : un cap inchangé

Depuis plusieurs années, la Nouvelle-Aquitaine a construit son action autour d'orientations claires :

- Investir massivement dans la jeunesse, l'éducation et la formation.
- Soutenir la transition écologique et énergétique.
- Développer l'innovation, la recherche et l'industrie.
- Mener le combat pour la santé humaine, animale et végétale.
- Favoriser la mobilité.
- Défendre la culture, la ruralité et le développement territorial.

Ces orientations demeurent notre boussole. Elles sont le socle sur lequel nous voulons bâtir l'avenir, même dans un contexte budgétaire marqué par des contraintes fortes et des incertitudes économiques. L'année 2026 verra la poursuite de ce cap, en cohérence avec les engagements pris.

### 3.1. Investir massivement dans la jeunesse, l'éducation et la formation Assurer aux lycéens les meilleures conditions d'études

La jeunesse est la première richesse de la Nouvelle-Aquitaine. Plus de 220 000 lycéennes et lycéens fréquentent aujourd'hui les établissements régionaux, auxquels s'ajoutent des dizaines de milliers d'étudiants et d'apprentis. Leur donner les moyens de réussir constitue une priorité absolue. C'est pourquoi la Région poursuit, en 2026, son programme pluriannuel d'investissement dans les lycées (PPI 2). Ce plan ambitieux, voté en 2022, vise à offrir aux élèves les meilleures conditions d'accueil, d'étude et de vie scolaire. Il comprend des opérations structurantes telles que la rénovation des ateliers et de l'internat du lycée Jean Monnet à Langon, la réhabilitation du lycée Maine de Biran à Bergerac, ou encore la restructuration de la demi-pension du lycée Bernard Palissy à Agen. Au-delà de ces projets emblématiques, le PPI 2 intègre des opérations courantes indispensables pour garantir la sécurité des établissements, leur adaptation aux évolutions pédagogiques, mais aussi leur performance énergétique, avec un recours accru à la géothermie, au photovoltaïque et à la végétalisation des espaces extérieurs.

La Région attache une attention particulière à la restauration scolaire, qui constitue à la fois un enjeu éducatif, social, environnemental et de santé. La généralisation de la tarification solidaire en 2026 permettra d'adapter le prix des repas aux revenus des familles, favorisant l'équité sociale et l'accès de tous à une alimentation de qualité. Les lycées sont accompagnés pour renforcer l'approvisionnement en produits locaux et biologiques, en partenariat avec l'ACENA, afin de soutenir les filières agricoles régionales et de rapprocher les producteurs des consommateurs.

La Région est attentive à l'enjeu croissant de la santé mentale des jeunes, dont les fragilités se manifestent dans les établissements scolaires, universitaires et de formation. Les campagnes de prévention contre le harcèlement, l'appui aux associations spécialisées, le soutien aux initiatives d'éducation populaire, le sport et la culture, ainsi que l'attention portée aux conditions de vie – logement, restauration, mobilité – participent d'une même démarche : réduire les facteurs de stress, prévenir l'isolement et favoriser l'égalité des chances.

### Créer les chances de réussite pour la jeunesse

L'accès équitable aux études supérieures demeure une autre priorité, face au constat que 71% des places de parcours sup en Nouvelle-Aquitaine sont concentrées sur 8 communes. Il en résulte un temps de trajet moyen 50% plus élevé que la moyenne nationale pour rejoindre son lieu d'enseignement supérieur. C'est pourquoi la Région poursuit le développement de son réseau de campus des métiers « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » qui transforme des lycées en université de proximité. Après le succès de l'Aérocampus de Latresne, la démarche se poursuit avec la mise en place de pôles d'enseignement supérieur directement adossés aux lycées : à Felletin, pour soutenir la filière pierre et métiers du patrimoine ; à Saintes, où le Ferrocampus a été reconnu et financé dans le cadre de France 2030 ; à Blaye, avec un projet innovant sur les environnements sensibles en lien avec la candidature EPR.

Nos efforts pour renforcer le maillage territorial des formations visent également à rapprocher l'offre de formation des besoins économiques et des filières régionales. C'est par la synergie entre acteurs économiques et ressources de proximité en matière de formation professionnelle et d'enseignement supérieur que nous favorisons le maintien et la création d'emplois dans les territoires et l'innovation. Le soutien à la vie étudiante s'exprime aussi par l'attention portée au logement étudiant, particulièrement dans les villes moyennes, afin de garantir une offre accessible au plus grand nombre.

### Former pour l'accès à l'emploi des plus fragiles

En matière de formation professionnelle, l'année 2025 a marqué un tournant, avec une hausse inédite des entrées en formation (+15 %), faisant de la Nouvelle-Aquitaine la région où la progression a été la plus forte au plan national. Cette dynamique, portée par la mobilisation des « places de l'emploi et de la formation » et par l'attractivité des filières régionales, se heurte toutefois à une réduction annoncée du soutien de l'État dans le cadre du Pacte d'investissement dans les compétences. La Région, malgré des marges budgétaires limitées, s'attache à maintenir son effort et à cibler ses actions vers les publics les plus fragiles (jeunes peu ou pas qualifiés, allocataires du RSA, seniors), qui représentent près de 75 % des bénéficiaires.

### Orienter et former vers les métiers de demain

Le projet BATTENA, lancé en 2025, illustre la capacité de la Région à fédérer l'ensemble des acteurs d'une filière autour des besoins en emplois et en compétences. Son objectif est ambitieux : former 35 000 personnes aux métiers de la batterie sur 4 ans, d'autant plus que nous avons rassemblés tous les acteurs, que SAF industrialise le stockage d'énergie... Au-delà de ce secteur stratégique, la Région poursuivra ses efforts pour soutenir la formation aux métiers de demain, accompagner la mutation des emplois existants et répondre aux besoins des entreprises.

L'orientation scolaire et professionnelle constitue un levier essentiel de cette stratégie. La Région anime le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO). L'information sur les métiers, l'accompagnement des collégiens et lycéens, et la promotion des filières professionnelles et technologiques sont renforcés, notamment via les Olympiades des métiers, les Ambassadeurs métiers ou les Cordées de la réussite.

### Faciliter les déplacements de la jeunesse sur notre territoire

Enfin, la mobilité des jeunes est une condition de leur réussite éducative. La Région, en tant qu'autorité organisatrice des transports scolaires, continuera en 2026 à organiser et rationaliser les services de transport, en s'appuyant sur la billettique déployée depuis 2023 et en renouvelant plusieurs marchés. L'attention portée à la sécurité, avec la formation des accompagnateurs et les actions de prévention en milieu scolaire, complète ce dispositif.

### 3.2. Massifier la transition écologique, énergétique et agricole

La transition écologique et énergétique constitue un autre pilier majeur de l'action régionale. En 2026, la Région poursuivra la mise en œuvre de la feuille de route Néo Terra, avec une ambition renforcée face à l'urgence climatique.

### Préserver la biodiversité et les ressources naturelles

La préservation de la biodiversité reste une priorité. La création du sixième Parc naturel régional (PNR) en Gâtine poitevine sera actée, et la démarche pour les deux suivants sera poursuivie. L'Agence régionale de la biodiversité, le Conservatoire d'espaces naturels et les réseaux d'acteurs locaux seront mobilisés pour assurer la protection et la valorisation des 235 sites Natura 2000, dont la Région assure désormais l'animation. Le fonds NAture, créé en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, mobilisera de nouveaux financements privés au service de projets de restauration des écosystèmes.

Face aux défis du changement climatique, l'adaptation des territoires devient indispensable. La gestion de la ressource en eau est une priorité, dans un contexte de sécheresses répétées et de tensions sur les captages. Le programme Re-Sources, mené avec l'État et les agences de l'eau, vise à reconquérir la qualité des captages d'eau potable en accompagnant la transition des pratiques agricoles et la sortie des pesticides de synthèse. Parallèlement, la reconquête et la protection des zones humides contribuent à renforcer la résilience des territoires, à limiter les inondations et à stocker l'eau en période de stress hydrique.

### Favoriser les transitions agricoles

La transition agricole constitue un levier essentiel de la transformation écologique et économique de la Nouvelle-Aquitaine. Première région agricole d'Europe par la diversité et la richesse de ses productions, elle se doit d'accompagner ses exploitations vers des modèles plus résilients, sobres et durables.

En 2026, la Région renforcera son appui aux filières agricoles pour répondre aux défis du changement climatique, de la préservation des ressources naturelles et de la souveraineté alimentaire. Elle soutiendra la diversification des systèmes de production, le développement de l'agriculture biologique et des pratiques agroécologiques, ainsi que la réduction de l'usage des intrants chimiques. Les investissements dans l'adaptation des exploitations aux sécheresses récurrentes, la gestion raisonnée de l'eau, ou encore l'agroforesterie seront accompagnés, dans une logique de transition durable. Tout comme un plan dédié à l'élevage de près de 30M€ par an a été décidé lors de la MIE dédiée à l'agriculture.

La Région continuera à soutenir les agriculteurs dans la reconversion de leurs pratiques, en mobilisant des dispositifs tels que le Plan Végétal pour l'Environnement, l'appui aux CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole), ou encore les appels à projets sur la réduction des phytosanitaires. L'innovation agricole sera encouragée via les Programmes Structurants de Recherche (PSGAR), qui explorent des thématiques comme le biocontrôle, l'agroforesterie et l'économie circulaire appliquée aux filières agricoles.

Le think-tank sur l'agriculture lancé en juillet dernier complète la capacité à faire émerger des solutions concrètes et des évolutions dans les politiques publiques. Il rassemble des acteurs aux profils variés (chercheurs, agriculteurs, élus, entreprises...) pour produire des idées, des recommandations et des pistes d'action face aux mutations profondes du secteur agricole (changement climatiques, pression sur les ressources, enjeux économiques et géopolitiques...), à l'appui de données objectives et partagées.

L'alimentation durable constituera un champ d'action prioritaire : la Région poursuivra ses efforts pour relier producteurs et consommateurs, développer les circuits courts, renforcer les approvisionnements locaux dans la restauration scolaire et collective, et accompagner les initiatives de structuration de filières (légumineuses, protéines végétales, fruits et légumes de proximité). Ces orientations répondent à un double enjeu : soutenir le revenu des agriculteurs et offrir aux habitants une alimentation saine, locale et accessible.

Mais tout cela ne sera possible qu'avec un renouvellement des actifs agricoles, jeunes et nouveaux agriculteurs et salariés, via des dispositifs d'installation, de transmission et de formation. Pour agir sur cet enjeu majeur, la Région est notamment en compétence sur l'installation avec une DNJA revalorisée et notablement simplifiée et sur les exploitations agricoles des lycées. Ce sont plus de 1250 aides à l'installation DNJA qui ont été votées depuis la reprise en main par la Région.

### Soutenir les transitions énergétiques et encourager la décarbonation

La transition énergétique et la décarbonation sont des leviers essentiels pour conjuguer compétitivité économique et réduction des émissions. La Région accompagnera les entreprises, en particulier les TPE et PME, pour réduire leur dépendance aux énergies fossiles, développer les circuits courts, valoriser les déchets et intégrer l'économie circulaire dans leurs modèles économiques. Elle poursuivra ses efforts en matière de sobriété énergétique et soutiendra les investissements verts.

La mobilité durable est un autre champ d'action déterminant. En 2026, la Région sera au rendez-vous des engagements déjà lancés sur les travaux ferroviaires avec un objectif clair : favoriser le report modal de la route vers le rail, améliorer l'accessibilité des territoires et réduire l'empreinte carbone des transports.

Les projets exemplaires en faveur d'une mobilité plus durable et plus équitable sont mis à l'honneur dans le premier « Cahier des solutions », qui vise à valoriser et inspirer les initiatives sur les territoires. C'est le sens de la politique régionale : impulser des transitions co-construites, sur mesure, en accord avec les réalités du territoire pour améliorer la qualité de vie des habitants et réduire les fractures sociales.

### 3.3. Développer l'innovation, la recherche et l'industrie

La Nouvelle-Aquitaine affirme avec constance son rôle de locomotive de l'innovation et de pilier de la réindustrialisation. Dans un contexte mondial marqué par la compétition technologique, les tensions géopolitiques et la nécessité de conjuguer transition écologique et souveraineté économique, la Région entend

poursuivre une stratégie offensive. En 2026, elle continuera de mobiliser ses moyens pour soutenir l'innovation scientifique et technologique, renforcer les filières industrielles stratégiques et accompagner la montée en puissance des entreprises néo-aquitaines sur les marchés nationaux et internationaux.

### Soutenir les filières stratégiques et émergentes

La Région accompagne de manière différenciée les filières économiques. Les secteurs traditionnels (forêt-bois-papier, cuir et luxe, nautisme, chimie) sont incités à intégrer plus fortement les exigences de transition écologique et numérique. Dans le même temps, les filières émergentes – batteries, électronique, hydrogène, agroécologie, photonique, matériaux biosourcés – concentrent une part croissante des efforts régionaux. Ces écosystèmes font l'objet de programmes structurants comme BATTENA pour la formation et l'emploi autour des batteries, ou CapElena pour l'électronique, qui associent acteurs industriels, centres de recherche et établissements de formation afin de sécuriser la montée en compétences et l'attractivité.

### Renforcer la recherche et l'innovation

La recherche constitue un socle de la politique régionale. À travers le CPER et les Programmes Structurants de Recherche (PSGAR), la Région finance des projets collaboratifs qui visent à lever les verrous technologiques et scientifiques. Les thématiques des PSGAR répondent aux grands défis contemporains :

- Développement du biocontrôle pour réduire l'usage des pesticides et accompagner les transitions agricoles;
- Aménagement durable des territoires face aux mutations urbain-rural et aux impacts du changement climatique ;
- Elaboration de nouveaux mix énergétiques, pour diversifier et sécuriser les approvisionnements ;
- Recyclage et économie circulaire, afin de réduire la consommation de ressources et valoriser les matières secondaires;
- Agroforesterie, levier de résilience pour les systèmes agricoles et forestiers. Ces orientations donnent une cohérence forte à la recherche régionale, en l'alignant avec les objectifs de transition écologique, d'adaptation climatique et de souveraineté industrielle. Elles s'accompagnent d'un soutien continu aux allocations doctorales, aux plateformes technologiques et aux structures de transfert, qui assurent la diffusion des innovations vers les entreprises et les territoires.

### Réussir la réindustrialisation et renforcer la souveraineté

La réindustrialisation est au cœur de l'ADN régional. Avec le succès que l'on connait : l'industrie représente 13,3% du PIB régional contre 9,5% en moyenne en France. Mais c'est un combat permanent tant les enjeux de réindustrialisations sont essentiels sur plusieurs domaines stratégiques :

 La santé, avec le soutien à des usines pharmaceutiques et de bioproduction pour sécuriser l'approvisionnement en médicaments essentiels et réduire la dépendance aux importations;

- L'électronique et le numérique, avec l'émergence de lignes de production de composants pour soutenir l'autonomie technologique française et européenne;
- Les énergies renouvelables, à travers le développement de sites de production d'équipements stratégiques (pales d'éoliennes, électrolyseurs hydrogène, panneaux photovoltaïques);
- L'agroalimentaire, en appuyant la création d'ateliers de transformation de proximité, garants de souveraineté alimentaire et de valeur ajoutée locale.

Cette stratégie s'articule avec la volonté de sécuriser les chaînes de valeur critiques, en particulier autour de la Vallée de la batterie (usine ACC et son écosystème), de l'hydrogène (mobilité et production), du spatial (ArianeGroup et le NewSpace), ou encore de la photonique (Route des Lasers, Alphanov). Dans ces domaines, la Nouvelle-Aquitaine dispose d'atouts de rang mondial qu'elle entend consolider.

Première région aéronautique de Défense - près de 30 000 emplois industriels duaux partout en Nouvelle-Aquitaine - la Région s'est dotée d'une stratégie ambitieuse pour structurer et accompagner la filière Défense/Dual : partenariats avec la DGA, dispositifs comme PEPITEA, DUALCO ou DUALEXPORT, création d'une Task Force Défense associant pôles de compétitivité, acteurs de la formation (Aérocampus, TARMAQ) et industriels. Ces actions facilitent l'accès des entreprises aux marchés civils et internationaux et répondent aux enjeux de souveraineté. La Région travaille désormais à la mise en place d'un fonds Défense, en partenariat avec la Bretagne, afin de pallier les difficultés de financement rencontrées par certaines entreprises, confrontées aux politiques RSE restrictives des banques.

La Région accompagnera également les relocalisations industrielles pour réduire les dépendances, notamment dans les domaines des principes actifs pharmaceutiques, des composants électroniques et de certaines productions agricoles stratégiques. Elle mobilisera les foncières industrielles régionales pour lever les freins immobiliers et faciliter l'installation de nouvelles activités.

Enfin, la transition vers une industrie circulaire et bas carbone constitue un axe majeur. L'appui aux projets de valorisation des matières secondaires (plastiques, métaux critiques, biomasse) et l'accompagnement à l'écoconception permettront d'intégrer pleinement les principes de l'économie circulaire. Les démarches d'écologie industrielle territoriale, déjà engagées sur plusieurs sites pilotes, seront amplifiées pour diffuser ces pratiques à l'ensemble des territoires industriels.

### Accompagner les entreprises innovantes et les start-up

La Région veille à la vitalité de son tissu entrepreneurial, en particulier via le soutien aux start-up et PME innovantes. Les entreprises « deep-tech », porteuses de sauts technologiques mais fragiles financièrement, bénéficieront d'un accompagnement spécifique en partenariat avec Bpifrance et des fonds régionaux spécialisés. Les dispositifs d'incubation, d'accélération et les technopoles régionales continueront d'être mobilisés pour garantir la lisibilité et la cohérence de l'accompagnement.

L'objectif est clair : faire de la Nouvelle-Aquitaine une région qui innove, qui produit et qui exporte, en conjuguant compétitivité, responsabilité et souveraineté.

# Renforcer la souveraineté numérique : intelligence artificielle, cybersécurité et quantique.

En 2026, la Région intensifiera son effort pour faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire de référence en matière d'innovation numérique. L'intelligence artificielle sera soutenue à la fois comme filière de recherche et comme outil transversal pour l'ensemble des secteurs stratégiques : santé et médecine de précision, transition énergétique, agroécologie, photonique, mais aussi tourisme où l'IA transforme déjà l'expérience des voyageurs et les pratiques de gestion des entreprises. Les projets collaboratifs de recherche et les start-up bénéficieront d'un accompagnement renforcé pour favoriser l'émergence de solutions innovantes et responsables.

La cybersécurité constitue un autre pilier essentiel de la souveraineté numérique. Face à la multiplication des menaces et à la dépendance technologique, la Région soutiendra les initiatives de sécurisation des infrastructures critiques, l'accompagnement des PME industrielles dans la protection de leurs données et la montée en compétences des acteurs locaux. L'objectif est double : soutenir la compétitivité des entreprises régionales dans un contexte géopolitique incertain, et offrir aux habitants et aux collectivités des services numériques fiables et sécurisés.

Toujours avec un temps d'avance, la Région a lancé en 2021 l'initiative Naquidis pour structurer son écosystème quantique, en partenariat avec le CNRS, l'IOGS, les universités et le pôle Alpha-RLH. Cette initiative, qui a déjà permis de mobiliser près de 12 M€ de financements nationaux et européens, franchit en 2026 une nouvelle étape avec Naquidis+. Dotée de 10 M€ d'engagements régionaux sur 5 ans, en complément d'apports partenaires et publics estimés à 35 M€, cette feuille de route positionne la Nouvelle-Aquitaine comme un champion européen du quantique. Ses applications concernent la transition énergétique (optimisation industrielle), l'urbanisme durable (capteurs quantiques pour l'environnement), la (diagnostics accélérés, nouveaux traitements), cybersécurité santé la (cryptographie quantique) et la préservation des ressources naturelles.

### 3.4. Mener le combat pour la santé humaine, animale et végétale

La santé est un champ d'action majeur, à l'intersection des politiques régionales d'éducation, de recherche, d'agriculture et d'environnement. La Région affirme une approche globale et intégrée de la santé, dans l'esprit du concept « One Health », qui relie santé humaine, santé animale et santé environnementale.

### Former et accompagner les professionnels de santé

Depuis 2004, la Région soutient et finance les formations sanitaires et sociales, dans un contexte de besoins croissants et d'évolution des métiers. Le Ségur de la santé, en revalorisant les professions et en élargissant les capacités d'accueil dans les écoles et instituts, a conduit à une augmentation significative des effectifs en formation. Cet effort, indispensable pour répondre à la crise de démographie médicale et aux tensions dans les hôpitaux comme dans le médico-social, a

fortement mobilisé les financements régionaux. Or, l'incertitude demeure quant à la pérennité de ces financements : l'État n'a pas apporté toutes les garanties nécessaires, et le risque est réel de voir les Régions en difficulté pour maintenir le rythme d'ouverture de nouvelles places dès 2026. La Nouvelle-Aquitaine plaide donc pour un engagement durable de l'État, afin de ne pas fragiliser l'effort engagé et de sécuriser l'avenir des formations paramédicales.

Malgré ce contexte, la Région poursuit ses investissements. Après l'ouverture en 2025 de nouveaux instituts (ambulanciers, auxiliaires de puériculture, manipulateurs radio) et la pose de la première pierre du campus santé de Libourne, l'année 2026 verra la consolidation de cette offre, avec le souci constant d'assurer un maillage territorial équilibré et de répondre aux besoins locaux.

### Une ambition forte pour la santé animale et la prévention des zoonoses

Au-delà de la santé humaine, la Région engage un combat en faveur de la santé animale, indissociable de la sécurité alimentaire et des enjeux agricoles. Le projet d'école vétérinaire à Limoges, spécifiquement dédiée aux animaux de rente, constitue une réponse aux besoins nationaux et régionaux. En amont de sa création, la Région – avec l'Université de Limoges – porte le projet d'ouverture, dès la rentrée de septembre 2026, d'une 6° année de formation vétérinaire préfigurant la future école.

Ce projet s'inscrit dans une stratégie plus large de lutte contre les zoonoses et maladies infectieuses émergentes, dont la fréquence s'accroît sous l'effet des changements environnementaux et de la mondialisation des échanges. Les épidémies récentes (COVID-19, grippe aviaire, peste porcine africaine) rappellent que la santé humaine et animale est intimement liée. La Région accompagnera les projets de recherche et d'innovation visant à anticiper ces risques, renforcer la surveillance épidémiologique et sécuriser les filières agricoles et alimentaires.

## Silver économie, gérontopôle et thermalisme : préparer la société du vieillissement

La Nouvelle-Aquitaine est la première région de France par le nombre de seniors. Le vieillissement de la population y constitue un défi majeur, mais aussi une opportunité de développement économique et d'innovation. La Région entend structurer et consolider la filière Silver économie / Silver santé, qui mobilise recherche, entreprises et acteurs médico-sociaux pour développer des solutions innovantes : technologies d'assistance, e-santé, adaptation des logements, soutien aux aidants. L'objectif est double : améliorer la qualité de vie des personnes âgées et faire de cette filière un levier de croissance et d'emplois.

Le projet de gérontopôle régional s'inscrit dans cette ambition : fédérer les expertises scientifiques, médicales et industrielles pour positionner la Nouvelle-Aquitaine comme un territoire d'excellence sur le vieillissement et la prévention de la perte d'autonomie.

Le thermalisme, secteur emblématique avec près du tiers des stations thermales françaises implantées en Nouvelle-Aquitaine, joue un rôle complémentaire. Audelà de sa dimension touristique, il constitue un atout pour la santé publique, en particulier dans la prise en charge des affections chroniques (rhumatologie, voies

respiratoires, affections métaboliques) et dans les programmes de prévention et de rééducation. La Région soutient l'innovation dans le thermalisme, l'adaptation des infrastructures et la diversification des usages, notamment dans le champ de la Silver santé.

### 3.5. Garantir la mobilité

La mobilité constitue un enjeu stratégique pour la Nouvelle-Aquitaine, à la croisée de l'équité territoriale, de la compétitivité économique et de la transition écologique. La Région, autorité organisatrice des transports interurbains et ferroviaires, assume un rôle central pour garantir le droit à la mobilité des néoaquitains.

En 2026, l'inquiétude demeure sur le réseau ferroviaire, indispensable pour préserver un maillage territorial équilibré. Avec 3 410 km de lignes dont plus de la moitié relève des dessertes fines du territoire, la Nouvelle-Aquitaine est particulièrement concernée par l'état préoccupant de ce réseau ferré : limitations de vitesse, obsolescence des équipements, fermetures de sections. La Région rappelle que l'État, en tant que propriétaire, doit assumer ses responsabilités et doter SNCF Réseau des financements nécessaires − 2,5 Md€ supplémentaires par an à l'échelle nationale − pour régénérer et moderniser les infrastructures. L'effort volontariste de la Région, en substitution de la responsabilité nationale, n'est plus compatible avec les efforts demandés depuis de trop nombreuses lois de finances, à la collectivité.

Sachant que la Région reste pleinement engagée sur les opérations structurantes en cours, notamment les projets de RER métropolitain en Gironde et basco-landais ou le projet de Ligne Nouvelle du Sud-Ouest qui sont prioritaires pour désaturer les nœuds ferroviaires, renforcer les liaisons avec Toulouse et l'Espagne et libérer des capacités pour les trains du quotidien.

Et que la politique conduite est plébiscitée : la croissance de la fréquentation des TER (+61 % depuis 2017) illustre la pertinence de cette politique. Mais elle appelle des investissements massifs en matériel roulant neufs, 18 rames sont en livraison, 10 de plus seront commandées fin 2025, le tout s'ajoutant à l'effort de rénovation du parc existant : la rénovation mi-vie sur le technicentre de Périgueux sera en rythme de croisière en 2026, et des expérimentations seront conduites sur le bioGNV notamment pour prolonger des petites séries anciennes via une remotorisation.

Dans ce contexte le Versement mobilité régional et rural permettra de soutenir cet effort massif de la collectivité. Il n'est cependant pas à la hauteur des enjeux rappelés lors d'Ambition France Transport.

### 3.6. Accompagner les territoires et la vie dans les territoires

### Une politique contractuelle au service de la vitalité et de l'équité

La politique territoriale de la Région Nouvelle-Aquitaine repose sur un principe clair : accompagner chaque territoire dans l'invention de son avenir, en tenant compte de ses spécificités et de ses fragilités. Elle s'appuie sur un nouveau cycle de contractualisation, qui associera en 2026 nos 53 territoires, dans une logique de

co-construction et de proximité. Ces contrats de développement constituent la colonne vertébrale de l'action régionale : ils permettent d'articuler les interventions sectorielles (mobilité, formation, transition écologique, économie) et d'adapter nos interventions aux réalités locales. Cette nouvelle contractualisation sera, encore plus que la précédente, placée sous l'angle des transitions et de Néo Terra.

La Région fait le choix d'une différenciation assumée. Les territoires ruraux sont abordés selon leur typologie – « ruraux sous influence urbaine » ou « ruraux autonomes » – pour adapter les réponses aux besoins : accompagnement de la croissance démographique et de la pression foncière d'un côté, maintien des services publics et lutte contre le dépeuplement de l'autre. Par ailleurs, les territoires en mutation économique font l'objet d'un soutien renforcé à travers le dispositif CADET, qui cible notamment les bassins touchés par des fermetures d'usines, des accidents industriels ou des destructions d'emplois massives (ex. La Souterraine, Haute-Gironde). Ce dispositif associe ingénierie, innovation, emploi et formation pour redonner des perspectives de développement.

Le développement territorial ne se limite pas à l'accompagnement économique. Il intègre aussi des enjeux sociaux et environnementaux. La Région agit ainsi pour :

- Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés,
- Accompagner le développement du logement social, étudiant et saisonnier,
- Encourager les initiatives de circuits courts et d'économie locale,
- Valoriser les patrimoines naturels et culturels comme leviers d'attractivité.

Cette politique contractuelle traduit une volonté de justice et d'équité : donner plus à ceux qui ont moins, accompagner les territoires les plus fragiles sans négliger les espaces dynamiques, et faire de la ruralité non pas un handicap, mais une ressource pour l'avenir régional. Elle assumera une différenciation plus forte entre les territoires en bonne santé financière, et ayant les moyens d'assumer leur développement, et ceux qui le sont moins.

Le soutien à l'ingénierie sera également repensé, notamment eu égard aux compétences fortes dont disposent les agents de la collectivité et qui pourraient être encore plus déportées au service des territoires.

### Un questionnement sur la place des lycées dans la vie territoriale

Les lycées, qui constituent un maillage fin, près de 300 établissements, représentent bien plus que des lieux d'enseignement secondaire. Par leur présence dans tous les territoires, y compris ruraux, ils sont au cœur de la vie locale. La Région souhaite ouvrir une réflexion sur leur rôle et leur place dans l'avenir. Comment transformer les lycées en « maisons des savoirs » ouvertes sur le territoire, capables d'accueillir non seulement les élèves mais aussi la formation continue, les associations, les événements culturels et sportifs ? Comment faire de leurs équipements (internats, cuisines, gymnases, espaces numériques) des ressources accessibles aux habitants et aux acteurs locaux ? Comment enfin conforter leur rôle de pôles de transition écologique, en en faisant des lieux exemplaires de sobriété énergétique, de circuits courts alimentaires, de

biodiversité urbaine ? Ces questions guideront les prochaines étapes de la réflexion régionale pour faire du lycée un acteur central de la vitalité territoriale.

### Une vitalité des territoires garante du vivre ensemble

La culture, le sport et la vie associative constituent des piliers essentiels de la vitalité de la Nouvelle-Aquitaine. Ils participent à l'attractivité de nos territoires, à la cohésion sociale, à la formation citoyenne et à l'égalité des chances. Ils irriguent la vie locale au quotidien, qu'il s'agisse d'un festival, d'un club sportif, d'une salle associative, d'une bibliothèque ou d'un événement dans un village. La Région en a toujours été un partenaire fort, convaincue que ces secteurs incarnent une part fondamentale du « vivre ensemble » et de l'identité régionale.

Cet engagement s'est traduit ces dernières années par le soutien à la création artistique, à la diffusion culturelle, aux manifestations locales, aux équipements structurants inscrits dans les contrats de développement, aux réseaux sportifs, mais aussi aux associations engagées dans la solidarité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations. La Région a également fait évoluer son intervention en introduisant des éco-socio-conditionnalités, afin d'accompagner la transition écologique et numérique de ces secteurs et de préparer leur avenir.

Dans un contexte budgétaire plus contraint, la Région entend tout mettre en œuvre pour préserver cet engagement, en travaillant sur les vulnérabilités pour adapter son action.

### 4. Cinq défis à faire avancer

Au-delà de ces priorités d'action, la Région souhaite en 2026 faire avancer, plus spécifiquement la réflexion autour de 5 grands défis. Car, plus que la question des moyens, c'est bien celle des problèmes auxquels on s'attaque qui détermine ce qu'est la Nouvelle-Aquitaine.

### 4.1. L'adaptation et le climat

Le premier défi est celui de l'adaptation au dérèglement climatique. La trajectoire annoncée de +4 °C à la fin du siècle impose une transformation radicale de nos modes de production, de consommation et d'organisation collective. La Nouvelle-Aquitaine est déjà en première ligne : 40 % de ses rivières étaient à sec en 2022, les nappes phréatiques sont affaiblies, la neige recule dans les Pyrénées, les feux de forêt menacent nos massifs.

Face à ces risques, la Région a fait le choix d'investir dans les solutions fondées sur la nature : reméandrage des rivières, protection et restauration des zones humides, développement de l'agroécologie, mise en place de paiements pour services environnementaux. Elle accompagne les agriculteurs dans leurs transitions, les entreprises dans leurs transformations et les territoires dans leurs adaptations.

Le PSGAR Eau contribue à cette mobilisation collective : il finance la recherche sur la gestion quantitative et qualitative de l'eau, la prévention des sécheresses, l'amélioration des pratiques agricoles et l'innovation en matière de gouvernance des ressources hydriques.

Au-delà des actions déjà engagées, la Région souhaite ouvrir des pistes de réflexion pour renforcer sa propre stratégie d'adaptation, notamment dans les lycées tant sur les usages que sur la structure (ilots de fraicheur, géocooling, ...). Ces questionnements n'ont pas valeur de décisions arrêtées mais ouvrent un champ d'expérimentation et d'innovation, fidèle à l'esprit d'anticipation et de coopération qui guide l'action régionale.

### 4.2. La souveraineté

Le deuxième défi est celui de la souveraineté. La dépendance de l'Europe et de la France à l'égard de puissances étrangères pour les batteries, les composants électroniques, les principes actifs des médicaments, les énergies fossiles est une vulnérabilité stratégique.

La Nouvelle-Aquitaine agit pour renforcer notre autonomie : soutien à la filière batterie tout solide, développement du quantique (Programme Naquidis), appui aux énergies renouvelables, relance de la réindustrialisation. les investissements dans des projets industriels innovants (Solvay pour les matériaux avancés, Orano Med pour la médecine nucléaire de précision, GenF dans la biotechnologie) traduisent cette volonté. La recherche et l'innovation, auxquelles nous consacrons des moyens considérables, ne sont pas une option : elles sont une nécessité.

### 4.3. La responsabilité territoriale

Le troisième défi est celui de la responsabilité territoriale. Les entreprises ne sont pas seulement des acteurs économiques, elles sont aussi des acteurs sociaux et territoriaux.

La Région entend développer avec elles une responsabilité territoriale des entreprises (RTE), autour de la création de fondations actionnaires, de la mise en place de dividendes territoriaux et du développement de coopératives inspirées du modèle basque de Mondragón. Plusieurs entreprises régionales pionnières s'y engagent déjà.

Le concept de dividende territorial ouvre une voie intéressante. Il consiste à ce que les entreprises réinvestissent volontairement une partie de leurs bénéfices dans les territoires où elles sont implantées, sous la forme de projets collectifs utiles : infrastructures, transition écologique, formation, culture. En renforçant la contribution des entreprises à leur écosystème local, il traduit concrètement l'idée que la valeur économique doit bénéficier aussi aux habitants et aux territoires.

Pour la Région, cette approche pourrait se décliner en plusieurs pistes de réflexion : conditionner certaines aides à des engagements territoriaux mesurables dans le champ associatif ou culturel, encourager la création de fondations actionnaires... Elle s'inscrit dans une même ambition : consolider un modèle de développement où la prospérité des entreprises nourrit la vitalité des territoires.

### 4.4. La transformation de l'action publique

Le quatrième défi que la Nouvelle-Aquitaine souhaite relever en 2026 est celui de la transformation de l'action publique elle-même. Face à des enjeux toujours plus complexes – climat, transition énergétique, mutation industrielle, inclusion sociale – les métiers des agents régionaux évoluent en profondeur.

La Région valorise l'expertise de ses équipes et investit dans la montée en compétences : ingénierie territoriale, gestion de projets complexes, accompagnement des transitions écologiques et numériques, innovation en matière de politiques publiques. Les agents régionaux ne sont plus seulement des gestionnaires de dispositifs : ils deviennent de véritables partenaires des territoires, en capacité de conseiller, d'accompagner et d'innover. Cette évolution traduit une conviction forte : sans agents formés, motivés et reconnus, il n'y a pas de politiques régionales efficaces.

Mais cette transformation ne se limite pas à l'acquisition de nouvelles compétences techniques : elle repose surtout sur une nouvelle manière de travailler, fondée sur la coopération. Les agents deviennent des facilitateurs et des animateurs de réseaux, capables de mettre en relation collectivités, associations, entreprises et habitants. Ils portent des démarches de co-construction et de dialogue, convaincus que la valeur ajoutée de l'action publique naît de la qualité de la coopération entre acteurs.

Ainsi, la Région n'agit pas « pour » les territoires mais « avec » eux, en s'appuyant sur l'engagement et l'intelligence collective de ses agents. Préparer l'avenir, c'est donc aussi investir dans la reconnaissance, l'autonomie et la capacité d'innovation de celles et ceux qui incarnent au quotidien l'action publique régionale.

### 4.5. La confiance entre citoyens et politiques

Enfin, le cinquième défi est celui de la confiance entre citoyens et politiques. Dans une société marquée par la défiance, le désenchantement, parfois le rejet, il nous faut retisser le lien de confiance.

Les collectivités locales sont mieux placées que l'État pour inspirer cette confiance : deux Français sur trois font confiance à leur Région, quand seul un tiers fait confiance aux institutions nationales.

Nous devons préserver cette confiance en tenant nos engagements, en faisant preuve de transparence, en associant les citoyens et les jeunes à l'élaboration des politiques publiques. C'est le sens du Conseil régional des jeunes, c'est le sens des concertations menées dans les territoires. C'est aussi le sens du baromètre de l'action régionale qui donne à voir l'avancée des politiques mises en œuvre.

Depuis 10 ans nous avons noué avec les néo-aquitains cette relation de confiance, elle est le socle de notre fonctionnement. Sans elle, il n'y a ni action possible, ni progrès durable.

### 5. Conclusion: un budget rigoureux et offensif

Tenir le cap suppose d'abord de tenir nos comptes. Dans un contexte de taux durables, d'incertitude de la loi de finances et de pression accrue sur les collectivités, nous devons préserver la soutenabilité de l'action régionale. Cela implique une discipline claire : respecter la trajectoire de désendettement (9 ans en 2026, proche de 8 ans en 2028) et oser se réinventer.

Cette rigueur n'est pas synonyme de retrait ; elle est la condition pour sauvegarder l'essentiel. Les priorités demeurent mais la manière de faire évolue en

conséquence : incrémentation, conditionnalité et différenciation des soutiens, mobilisation de nos ingénieries internes pour faire plus et mieux, autrement...

Cette posture s'accompagne d'un appel clair aux responsabilités de chacun. À l'État, d'assurer la stabilité des règles et de tenir ses engagements ; aux partenaires et bénéficiaires, d'entrer dans une logique d'engagements réciproques, de sobriété et de transparence ; aux entreprises, de renforcer leur responsabilité territoriale pour que la création de valeur irrigue pleinement les territoires comme le travaille le club des ETI. La Région, pour sa part, fera ce qu'elle dit et dira ce qu'elle fait.

Rigueur et ambition ne s'opposent pas : elles se tiennent. En choisissant lucidement nos priorités, en assumant nos arbitrages et en cultivant la coopération, nous préserverons l'essentiel tout en ouvrant des horizons. C'est ainsi que, malgré les contraintes, la Nouvelle-Aquitaine continuera de protéger, de relier et d'émanciper et renforcera la relation de confiance qui la lie aux néo-aquitains.

### Contexte économique, social et financier

### Une croissance modeste accompagnée d'un net repli de l'inflation

Une activité économique qui demeure modérée, entre guerre commerciale et crise politique et budgétaire

L'économie mondiale est suspendue aux différentes annonces américaines sur les barrières douanières avec des à-coups importants sur le commerce mondial (+1,3% au premier trimestre puis -0,3% au second trimestre). Aux Etats-Unis, la croissance ralentirait en 2025 (+ 1,9% en 2025 contre 2,8% en 2024) avec un fléchissement de l'emploi. La baisse des taux directeurs par la *Federal Reserve* de 25 points de base (0,25%) le 18 septembre et les deux baisses complémentaires attendues en octobre et novembre devraient stimuler la croissance.

Dans la zone euro, le PIB devrait poursuivre son accélération en 2025 (+1,4% après +0,8% en 2024) avec les mêmes divergences entre les économies européennes : l'Espagne connaît une croissance forte (+0,6% au 1er trimestre et +0,7% au 2ème trimestre), tandis que l'activité en France et en Italie poursuit son rythme modéré de 2023 et 2024 alors que l'économie allemande se redresserait légèrement (+0,4% contre -0,5% en 2024) malgré la contribution négative du commerce extérieur sous l'effet des mesures douanières et de l'appréciation de l'euro.

L'économie française devrait **continuer de croître de manière modérée en 2025** (+0,8% selon l'Insee, contre 1,1% en 2024), pénalisée par le ralentissement de la consommation des ménages et le repli de l'investissement public malgré le rebond de l'investissement des ménages. En particulier, l'activité a été plus dynamique que prévue au deuxième trimestre 2025 (+0,3%) grâce notamment au dynamisme de la production manufacturière et ce malgré l'atonie de la consommation des ménages et de l'impact négatif du commerce extérieur (-0,3%).

Le marché du travail a résisté au contexte national et international très incertain, avec un taux de chômage à 7,5 % au 2ème trimestre 2025, contre 7,3% il y un an. La Nouvelle-Aquitaine fait mieux avec un chômage de seulement 6,6%.

Malgré le contexte très négatif, la croissance devrait continuer d'augmenter au cours du second semestre 2025. En particulier, l'INSEE¹ prévoit une progression constante de la croissance (0,3% au troisième trimestre et 0,2% au dernier trimestre) soutenue notamment par l'industrie aéronautique et malgré une consommation des ménages qui n'augmenterait que modérément (+0,3% par trimestre) et une dégradation du commerce extérieur.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> INSEE, Conjoncture internationale et prévisions détaillées pour la France, Septembre 2025

Comme le souligne l'INSEE, deux aléas pourraient venir percuter ces prévisions au cours du second semestre 2025. D'une part, la situation du commerce international demeure très incertaine en raison des revirements de l'administration américaine et des incertitudes autour de la mise en œuvre opérationnelle de l'accord conclu entre les Etats-Unis et les différents partenaires (notamment la Chine). De l'autre, la situation politique redevient un réel facteur d'incertitude sur la croissance après une période d'accalmie au cours du premier semestre. L'impact sur le climat des affaires et plus largement sur les anticipations des entreprises observé durant l'été 2024 pourrait se reproduire, pénalisant l'investissement des entreprises et des ménages. Ainsi, l'orientation budgétaire qui sera donné au moment de la présentation du Projet de Loi de Finances pour 2026 aura des conséquences importantes sur le comportement des ménages et la consommation mais également sur le climat des affaires et l'investissement des entreprises.

La Banque de France prévoit ensuite une croissance modérée pour atteindre 0,9% en 2026.<sup>2</sup>

# 1,4% 1,2% 1,0% 0,8% 0,6% 0,4% 0,2% 0,0% BCE (juin 2025) Insee (sept 2025) Banque de France (sept mbre 2025) Gouvernement (sept 2025) \$\begin{align\*} 2025 \quad 2026 \end{align\*}

### Prévision de croissance du PIB réel entre 2024 et 2025

### Focus sur la Nouvelle-Aquitaine

En 2025, la Nouvelle-Aquitaine évolue dans un environnement économique profondément incertain, qui fragilise la visibilité des acteurs économiques et alourdit les anticipations des chefs d'entreprise. La résilience des entreprises régionales, bien qu'éprouvée, permet néanmoins de préserver globalement la rentabilité, même si les perspectives se révèlent moins favorables qu'en début d'année.

Dans l'industrie, les prévisions pour 2025 sont revues à la baisse. La contraction du chiffre d'affaires touche l'ensemble des sous-secteurs, en raison du ralentissement de l'économie mondiale, des tensions commerciales et douanières,

\_

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Banque de France, Projections macroéconomiques France, 15 septembre 2025

des difficultés persistantes d'approvisionnement et de la fragilité des chaînes de sous-traitance. Les entreprises parviennent toutefois à stabiliser leurs marges grâce à des efforts d'adaptation et à une gestion prudente de leurs coûts. La dynamique d'investissement ralentit nettement, les projets de capacité de production étant mis en suspens au profit de programmes orientés vers la transition énergétique et numérique.

L'enquête de milieu d'année (EMA) menée en juillet 2025 par la Banque de France Nouvelle-Aquitaine, sur un panel d'entreprises représentant 170 000 emplois, confirme ce diagnostic : la résilience des entreprises régionales permet de préserver l'essentiel, mais dans un climat où la prudence domine, où les marges de manœuvre sont réduites et où l'incertitude reste le maître mot.

Une inflation maîtrisée et un assouplissement monétaire en fin de cycle

Après avoir atteint un pic à 7,3 % en février 2023, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) devrait poursuivre son recul pour atteindre 1% en moyenne annuelle en 2025 après 2,3% en 2024.

<u>Evolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé en France</u> entre janvier 2019 et août 2025



Source Eurostat

En particulier, cette baisse s'explique principalement par la baisse des prix de l'énergie de -6,2% en un an : les cours du pétrole sont orientés à la baisse et devraient s'établir sous les 65 \$/baril d'ici la fin de l'année tandis que les tarifs réglementés de l'électricité ont connu une baisse au cours du premier trimestre 2025.

Pour les prochaines années, la Banque de France prévoit un retour vers la cible des 2% avec une remontée progressive en 2026 (+1,3%) et 2027 (+1,8%).

Cette dynamique de **désinflation s'inscrit en parallèle de l'assouplissement de la politique monétaire de la BCE.** Après avoir **relevé son taux directeur** (passant de 0% à 4%) à dix reprises entre juillet 2022 et septembre 2023 afin de lutter contre l'épisode d'inflation, **la BCE a conduit un assouplissement de sa politique monétaire depuis juin 2024** avec huit baisses de taux (passant de 4% à 2%). La BCE pourrait maintenir ses taux directeurs à ces niveaux pour 2026.

# Des risques importants sur la trajectoire des finances publiques, notamment pour les Régions

Une trajectoire sous surveillance après une année 2024 très difficile

Comme le souligne le Cour des Comptes dans son rapport de juin 2025<sup>3</sup>, « la France vient de traverser deux années noires en matière de finances publiques ». Au-delà du niveau de déficit, la Cour souligne notamment l'incapacité de la France à tenir les trajectoires présentées depuis l'automne 2023.

Cette dérive budgétaire a notamment été observée en 2023 où **le solde public s'est établi à -5,4 %** contre une prévision de déficit à 4,9% puis en 2024 avec un déficit de 5,8% contre une prévision de 5,1% et cela devrait également être le cas en 2025 avec un solde public qui pourrait atteindre -5,4 % contre une prévision de -5%.

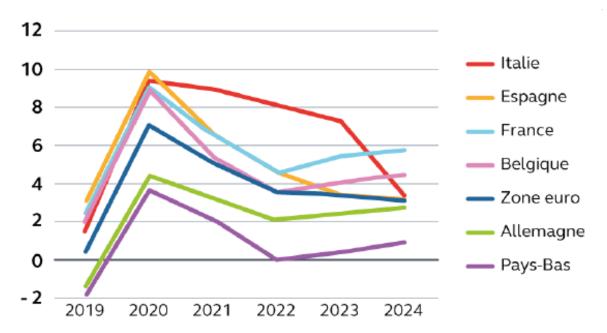
La dégradation du déficit budgétaire depuis 2023 s'inscrit en décalage avec la trajectoire observée dans les principales économies européennes. La France est désormais l'Etat de la zone Euro avec le déficit le plus important, très loin de l'objectif de 3% du PIB. Seule la Belgique se situe dans la même situation que la France mais avec un déficit inférieur de 1,3 point.

Selon la Cour des Comptes, la situation budgétaire de la France est liée à son « incapacité à contenir la dépense publique ». En particulier, la dépense publique (hors dette et mesures exceptionnelles) a progressé deux fois plus vite que la croissance économique. Par ailleurs, la charge de la dette a progressé en raison d'un déficit 2023 plus élevé et de la hausse des taux. Enfin, la faiblesse des recettes de prélèvements obligatoires (Taxe sur la Valeur Ajoutée, Impôt sur les Sociétés, Droits de Mutation à Titre Onéreux) a également contribué à la dégradation du déficit.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Cour des Comptes – La situation et les perspectives de finances publiques – juin 2025

# Evolution du déficit public des six principales économies de la zone euro depuis 2019 (en points du PIB)



Source: Cour des Comptes

Ainsi, la combinaison de la dégradation des comptes publics et de l'instabilité gouvernementale **ont conduit à une dégradation de la note de la France par l'agence de notation Fitch de « AA- » à « A+ » le 12 septembre dernier.** S&P et Moody's pourraient suivre durant l'automne. Une dégradation de la note souveraine entraîne de facto la dégradation des notes de l'ensemble des entités françaises (collectivités, entreprises, agences publiques). La note de la Région a ainsi été dégradée à « A+ ».

La dégradation de la note financière de la France par Fitch, cumulée à l'instabilité politique ont un impact direct sur le coût de financement. Le taux français à 10 ans s'élevait à 3,54% le 18 septembre dernier contre 2,72% pour le taux allemand et 3,28% pour le taux espagnol. Cette hausse impacte directement tous les emprunteurs français, dont les taux sont dérivés du taux de l'Etat.

Au moment de la préparation de ces Orientations Budgétaires, le 1<sup>er</sup> Ministre Sébastien Lecornu vient d'être nommé et le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 n'est pas connu.

En revanche, la **Cour des Comptes pointe les risques importants sur la soutenabilité de la dette publique française.** Ainsi, elle considère que compte tenu de l'atonie de la croissance économique, le retour du déficit public sous les 3% ne suffira pas à créer une dynamique de baisse du taux d'endettement. Pour cela, elle indique que la France doit être capable de générer un excédent primaire de 1,1% du PIB, ce qui n'a pas été vu depuis la fin des années 1990.

Le bloc régional affiche une dégradation limitée des ratios financiers malgré un effort d'investissement record

La situation financière des collectivités locales s'est de nouveau dégradée en 2024 par rapport à 2023 avec un effet ciseaux entre des dépenses de fonctionnement toujours en hausse (+4,1% en 2024 après 5,9% en 2023) sous les effets persistants de l'inflation (clauses d'actualisation et de révision des prix) et de la hausse des charges financières (+13,5%) et des recettes de fonctionnement en constante décélération depuis 2022 (+2,7% en 2024 après +3,4% en 2023). En synthèse, l'épargne brute a chuté de 4,5% (après -8,1% en 2023) tandis que l'encours de dette a progressé de 4,2%. Par conséquent, la capacité de désendettement des collectivités continue de se dégrader en passant de 4,7 années en 2023 à 5,2 années en 2024.

En particulier, la section de fonctionnement des collectivités a continué d'être impactée par l'inflation par des effets différés. Les dépenses de fonctionnement ont ainsi augmenté de 4,1% en 2024 (et de 15% au total sur 2021-2024). Cette hausse a notamment été nourrie par la hausse des dépenses de personnel (+4,8%) liée au poids des mesures indiciaires et catégorielles et la recomposition des effectifs vers des rémunérations plus élevées. Par ailleurs, les dépenses d'achats de biens et services continuent de progresser à un rythme important (+6,3%) avec la persistance des effets de l'inflation. Enfin, les départements connaissent une augmentation soutenue de leurs dépenses d'aides à la personne (+5,1%).

Dans le même temps les recettes de fonctionnement ont poursuivi le ralentissement observé depuis 2022 avec une hausse de 2,7% en 2024 contre 3,4% en 2023 sous l'effet combiné de la poursuite de la chute des DMTO (-14% après -22% en 2023) pour les départements et de l'effet de la régularisation négative de recettes de TVA (-409,6 M€) liées aux erreurs de prévision sur les recettes de TVA 2023 En conséquence, l'épargne brute des collectivités a baissé de 4,5% en 2024 après -9,1% en 2023.

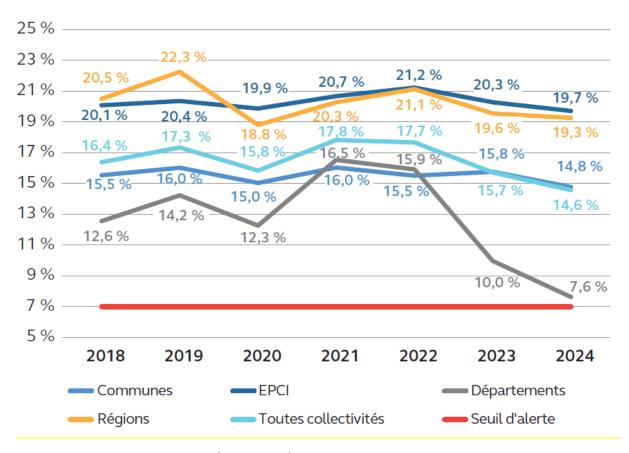
Malgré la dégradation de l'épargne brute, **les collectivités ont maintenu une forte dynamique de leurs dépenses d'investissement** (+6,8% après +6,7% en 2023). Contrairement à 2023 ou l'effet prix pouvait expliquer près de la moitié de la hausse des investissements, c'est l'effet volume qui joue un rôle prépondérant en 2024. Cette hausse est marquée pour les communes et les intercommunalités en corrélation avec le cycle électoral. La hausse est également marquée pour les Régions (+7,7% hors fonds européens) tandis que les départements ont réduit leurs investissement (-3,7%) face à l'érosion de leur épargne brute.

L'effet combiné d'une épargne brute en baisse et d'un niveau d'investissement en progression a conduit à une hausse importante du besoin de financement pour la seconde année consécutive avec +25,7% après +38,4% en 2023. Le besoin de financement a augmenté de 10 Mds € entre 2019 et 2024 pour atteindre 27,8 Mds €. Ce besoin de financement a été financé en partie par une réduction du fonds de roulement (-4,1 Mds € après -4 Mds € en 2023) mais surtout par une augmentation de l'endettement financier des

**collectivités** (+30,5%). Ainsi, alors qu'en 2023 la dégradation de la capacité de désendettement était principalement liée à la baisse de l'épargne brute, c'est la progression de l'endettement qui a nourri la hausse de la capacité de désendettement de 4,7 à 5,2 années en 2024.

La dégradation de la situation financière des collectivités masque malgré tout, des situations très différentes entre les différents niveaux de collectivité. En effet, les Régions, les communes et les EPCI dans une moindre mesure ont connu une baisse modérée de leur niveau d'épargne brute tandis que les départements enregistrent une baisse de plus de deux points après la chute de six points observée en 2023. Les départements se situent juste au-dessus du seuil d'alerte de 7%.

### Evolution du taux d'épargne brute de 2018 à 2024



Source : Cour des Comptes d'après les données DGFIP

Pour les Régions, **l'érosion de l'épargne brute a été contenue en 2024** (19,3% des recettes de fonctionnement en 2024 contre 19,6% en 2023) mais la **poursuite de l'effort d'investissement** a conduit à une dégradation de l'endettement financier.

Ainsi, les recettes de fonctionnement ont poursuivi leur ralentissement (+2,1% après +2,9% en 2023) avec une quasi-atonie des recettes de TVA (+0,4%) et des recettes des taxes sur les énergies. Par ailleurs, la progression des

recettes de cartes grises (+16,1%) est liée à des mesures de hausse des tarifs ou de fin de l'exonération des véhicules dits propres et ce malgré la baisse des ventes de véhicules.

Dans le même temps, **les dépenses de fonctionnement ont connu une progression identique aux recettes (+2,1%)** avec une hausse portée principalement par les transports (+9,4%) et la croissance des charges de personnel (+3,6%) avec l'impact des mesures indiciaires.

Par ailleurs, les **Régions ont maintenu leur niveau d'investissement à un niveau élevé en 2024** avec une progression de 6,6 % pour atteindre leur plus haut niveau depuis 2017 (15,1 Md€). Les transports (4,6 Md€, soit x2 par rapport à 2018) et les lycées (3,4 Md€) sont les premiers postes d'investissement des Régions. Malgré la stabilisation de l'épargne brute, la forte progression des investissements conduit à **une légère dégradation du ratio de désendettement qui atteint 6,3 années** contre 6,1 années en 2023 malgré la baisse du fonds de roulement (-0,5 Md€) observée.

A l'identique de la moyenne des Régions, les recettes de fonctionnement ont progressé de +2,1% sur l'exercice 2024 **en Nouvelle-Aquitaine** tandis que les dépenses de fonctionnement croissaient plus vite (+3%), ce qui conduit à une légère contraction de l'épargne brute de -3,4% et à un **taux d'épargne de 13,8%.** 

Dans le même temps, la Nouvelle-Aquitaine enregistrait un niveau record d'investissement en progression de +9% en 2024. Comme dans les autres Régions, la capacité de désendettement s'est dégradée en 2024 et atteint 9,6 années, au-dessus de la moyenne des Régions.

Ce niveau s'explique par une combinaison de facteurs structurels et conjoncturels, notamment l'effet fort de l'effort de relance sur l'investissement.

Il convient de noter que **la Nouvelle-Aquitaine figure parmi les moins bien dotées en ressources par habitant**. Hors emprunt et fonds européens, la Région Nouvelle-Aquitaine dispose de 456,6€ par habitant là où la moyenne des Régions se situe à 496,5€/h soit un niveau de ressource 8% inférieur à la moyenne. La Nouvelle-Aquitaine se situe dans le tiercé de queue. Le tiercé de tête (Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne Rhône-Alpes) affiche en moyenne 20% de recettes en plus par habitant. Ce différentiel de ressources trouve pour partie son origine dans la fraction de TVA attribuée à chaque Région La TVA-CVAE est plus faible en Nouvelle-Aquitaine que dans les territoires historiquement industriels (AURA, Grand Est...). Par ailleurs, fruit de l'histoire de la décentralisation depuis près de 40 ans, la Région Aquitaine bénéficiait d'une DGF par habitant plus faible que les autres Régions. La TVA-DGF, en ayant la même dynamique pour toutes les Régions, reproduit ce différentiel.

# Perspectives d'évolution des ressources régionales

L'analyse présentée ci-dessous reprend le **scénario le plus réaliste des Orientations Budgétaires 2026**, basé sur les annonces du 1<sup>er</sup> Ministre intervenues le 15 juillet dernier afin de rééquilibrer les comptes publics et de contenir l'endettement de la Nation, en ramenant le déficit public à 4,6% du PIB en 2026 jusqu'à atteindre progressivement 2,8% en 2029.

Parmi les mesures annoncées en vue de la construction du projet de loi de finances (PLF) pour 2026 figurait un **plan d'économies de 43,8 milliards d'euros, dont 5,3 milliards à la charge des collectivités territoriales**, soit 12,1% de l'effort demandé alors qu'elles ne représentent que 5,9% de la dette publique 2024. Sur cette base, l'État et ses opérateurs, qui représentent 83,4% de la dette publique, n'auraient ainsi à fournir que 22,8% de l'effort.

Par ailleurs, ce montant de 5,3 Md€ n'intégrait aucunement la hausse des cotisations des employeurs territoriaux évaluée à 1,2 Md€, portant l'effort 2026 des collectivités territoriales a 6,5 Md€.

Les principales mesures annoncées pour l'échelon régional seraient les suivantes pour 2026 :

- La reconduction du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités ("DILICO") avec un montant doublé par rapport à 2025 pour atteindre 2 milliards d'euros. Le remboursement du 1er tiers du DILICO 2025 étant confirmé pour 2026. Pour la Nouvelle-Aquitaine, cela se traduirait par un prélèvement de 52 M€ assorti d'un remboursement de 7,8 M€.
- Le rétablissement d'une **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en remplacement de la fraction de TVA-DGF** attribuée depuis 2018 aux Régions, conduisant à une perte pérenne de dynamique. Par rapport à une dynamique théorique de +2,4% en 2026 (données Banque de France), cela représenterait une perte de 11,8 M€ pour la Région.
- Le « dégel » de la dynamique de la fraction de TVA-CVAE, mais limité à l'inflation (prévision d'inflation 2026 : 1,3% pour le Gouvernement, 1,4% pour la Banque de France). Par rapport à une dynamique théorique de +2,4%, la perte s'élèverait à 9,5 M€ pour la Région.
- Une nouvelle minoration des « variables d'ajustement » de 500 M€ : il faudrait donc envisager une nouvelle baisse de la DCRTP des Régions, voire de la DTCE, cette dernière ayant pourtant été épargnée en 2025.
- S'agissant du FCTVA, seuls les EPCI seraient concernés, avec un ajustement du

calendrier de versement (décalage en N+2).

Pour 2027 et les années suivantes, les effets pérennes de ces mesures sont repris sans préjuger de nouvelles mesures de contrainte, à savoir :

- le remboursement du DILICO 2026 sur 3 années (2027, 2028 et 2029), selon les mêmes modalités que le DILICO 2025, soit 1/3 de 90% du prélèvement ;
- une croissance de la TVA-CVAE uniquement basée sur les perspectives d'inflation.

Enfin, il est considéré dans le cadre de cette prospective qu'il n'y aura pas de nouveau DILICO en 2027 et au-delà.

### Une dynamique de TVA partiellement amputée

Les Régions perçoivent deux fractions de TVA, l'une s'étant substituée à leur DGF depuis le 1er janvier 2018, la seconde compensant la suppression de la part régionale de CVAE depuis le 1er janvier 2021, dont les modalités de versement diffèrent sensiblement.

Pour rappel, en début d'année 2025, **la Région a bénéficié d'un versement complémentaire de 2,3 M€ sur la part CVAE** pour tenir compte de la dynamique 2024 définitive à +1,1%, contre +0,9% estimé. Ce versement est techniquement comptabilisé sur l'année 2025, mais se rapporte à l'année 2024 pour atteindre les 867,4 M€ de TVA-CVAE.

Pour ces deux fractions, les prévisions d'atterrissage 2025 sont certaines, du fait du gel de leur dynamique.

La transformation de la **TVA-DGF** en simple dotation conduit à anticiper son gel en 2026, ainsi qu'en prospective.

**La TVA-CVAE**, qui s'appuyait auparavant sur les prévisions de croissance et d'inflation, repose uniquement sur la prévision d'inflation pour 2026. Le même raisonnement est appliqué en prospective, avec des taux d'inflation anticipées à partir d'une moyenne des prévisions de différents organismes (Banque de France, FMI, Agences de notations). L'élasticité TVA-inflation est égale à 1 sur l'ensemble de la période prospective.

# Scénario économique retenu et basé sur la moyenne des prévisions de PIB nominal projeté par les principales institutions économiques et financières

	2025	2026	2027	2028	2029
Taux d'évolution de l'inflation		1,3%	1,8%	1,8%	1,8%
Élasticité inflation / TVA		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Évolution TVA nette	0,0%	1,3%	1,8%	1,8%	1,8%

### Projection de la fraction de TVA à partir de l'évolution nette calculée

	CA	Projections				
en M€	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fraction de TVA "CVAE"	865,1	867,4	878,7	894,5	910,6	927,0
Évolution	0,0%	0,0%	1,3%	1,8%	1,8%	1,8%
Dynamique	-0,3	2,3	11,3	15,8	16,1	16,4
Reprise / Reversement	2,3					
Fraction de TVA "DGF"	491,8	491,8	491,8	491,8	491,8	491,8
Évolution	1,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dynamique	5,6					
TOTAL	1 359,2	1 359,2	1 370,5	1 386,3	1 402,4	1 418,8

### La fiscalité carbonée : TICPE et cartes grises

La Région perçoit deux types de taxes assises sur les transports :

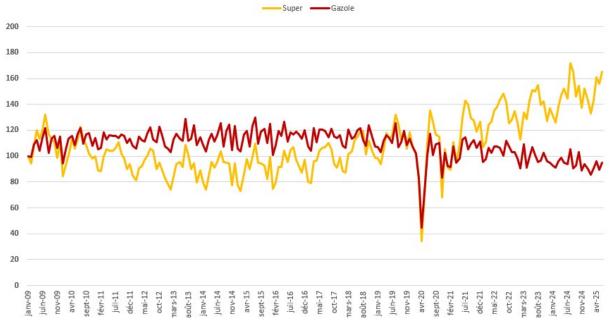
- La TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) liée aux consommations de carburants. Depuis 2020, toutes les fractions régionales de TICPE sont assises sur une assiette nationale.
- La taxe sur les certificats d'immatriculations (« cartes grises »), dont le produit est directement corrélé au dynamisme du marché automobile.

Il est difficilement concevable que les Régions continuent de percevoir des recettes carbonées liées à l'automobile alors même que les investissements qu'elles consentent au titre de la transition énergétique et dans le secteur des transports et des mobilités vont mécaniquement réduire ces recettes.

Au niveau national, sur les 6 premiers mois de l'année 2025, les dernières données disponibles sur le site du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires indiquent une baisse des ventes totales de carburants de -5,9% par rapport à l'année de référence 2019 (contre -5,2% à fin juin 2024).

Les **ventes de gazoles sont en baisse de -17,5%**, tandis que les ventes de supercarburants progressent de 39,9%. La part des supercarburants dans les ventes totales est en progression constante. Sur la période allant de janvier à juin 2025, les supercarburants représentant 30,1% des ventes 2025, contre 20,3% sur la même période en 2019, et 27,9% en 2024.

# Ventes mensuelles de carburants -Base 100 en janvier 2009-



Source : Ministère de la Transition écologique - données mensuelles de l'énergie.

Concernant les fractions de TICPE perçues par la Région, seules les parts correspondant à l'ex « modulation » et « Grenelle » sont impactées par les variations d'assiette. Ainsi, l'hypothèse retenue pour l'atterrissage 2025 table sur des consommations de carburants toujours inférieures à l'année de référence (2019).

En prospective, une hypothèse de réduction linéaire de l'assiette de -1% est retenue, afin de tenir compte à la fois du progressif verdissement du parc automobile et des tensions inflationnistes sur le prix des carburants, deux phénomènes conduisant à une érosion des consommations.

Le tableau ci-dessous intègre également la fraction de TICPE versée aux Régions à compter de 2023 afin de les accompagner dans la gestion des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI). Le montants 2025 a été réduit à la baisse par rapport à ce qui figurait initialement dans l'annexe du Protocole Etat-Régions en faveur des formations sanitaires et sociales du 14 mars 2022. Dans un courrier daté du 8 janvier 2025, le Premier Ministre s'est engagé à maintenir ce financement a minima jusqu'en 2027. Au-delà, ce financement est trop

incertain, il est donc retiré de la prospective. L'impact sur le produit de TICPE est modélisé ainsi :

Projection des recettes de TICPE sur la base d'une évolution estimée à -1%

	Projections				
en M€	2025	2026	2027	2028	2029
TICPE 1ère et 2ème part	474,4	473,2	472,0	448,2	447,0
dont TICPE "DAC+ ex-modulation" (1ère part)	391,3	390,7	390,1	389,6	389,0
dont TICPE "Gestion des IFSI" (1ère part)	22,7	22,7	22,7		
dont TICPE "Grenelle" (2ème part)	60,4	59,8	59,2	58,6	58,0

Les recettes de la taxe sur les certificats d'immatriculation sont corrélées au dynamisme du marché automobile.

En effet, les certificats d'immatriculation des véhicules automobiles et de tous les autres véhicules à moteur, donnent lieu au paiement d'une taxe perçue par les Régions. En Nouvelle-Aquitaine, le tarif en vigueur depuis le 1er janvier 2025 s'établit à 53 € par cheval vapeur. Ce tarif demeure en-deçà du tarif moyen en vigueur en 2025 dans les Régions métropolitaines, fixé à 53,5 € par cheval vapeur après les augmentations de tarif au plafond maximal autorisé (60 €) des Régions Bretagne et Grand-Est au 1er février 2025, et la hausse à 42 € en Région Hauts de France au 1er mars 2025.

Focus sur : Les tarifs en vigueur en Métropole sur les 3 dernières années

24.	1	Tarifs au 1er janvi	er	Tarifs
Régions	2023	2024	2025	actuellement vigueur *
Corse	27,00 €	27,00 €	43,00 €	43,00 €
Hauts de France	34,50 €	36,20 €	36,20 €	42,00 €
Normandie	35,00 €	46,00 €	60,00 €	60,00€
Nouvelle-Aquitaine	45,00 €	45,00 €	53,00 €	53,00 €
Auvergne Rhône-Alpes	43,00 €	43,00 €	43,00 €	43,00 €
Occitanie	44,00 €	47,00 €	54,50 €	54,50 €
Île-de-France	46,15 €	54,95 €	54,95 €	54,95 €
Grand Est	48,00 €	48,00 €	48,00 €	60,00€
Pays de la Loire	51,00 €	51,00 €	51,00 €	51,00 €
Centre-Val de Loire	49,80 €	55,00 €	60,00 €	60,00€
Bourgogne - Franche-Comté	51,00 €	51,00 €	55,00 €	55,00 €
Bretagne	55,00 €	55,00 €	55,00 €	60,00€
Provence-Alpes-Côte d'Azur	51,20 €	51,20€	59,00 €	59,00 €
Movenne Métropole	44.7 €	47.0 €	51.7 €	53.5 €

<sup>\*</sup> Au 1er février 2025, Bretagne et Grand-Est ont augmenté le tarif à 60 €. Au 1er mars 2025, Hauts de France a augmenté le tarif à 42 €.

ement en

Si le secteur de l'occasion reste globalement stable, le segment des véhicules neufs est en recul. Selon les données communiquées par la Plateforme automobile (PFA) pour le mois de mai 2025, les nouvelles immatriculations étaient en recul de 12,3% par rapport au même mois de 2024, un chiffre encore plus important que celui déjà constaté en avril 2025 (-5,6%). Depuis le début de l'année 2025, le marché du neuf s'est contracté de près de 8% par rapport à 2024.

A fin août 2025, le produit des cartes grises s'élève à 146,2 M€, en hausse de +19,2 M€ (+15,2%) par rapport à août 2024. En projetant cette tendance, le produit 2025 définitif s'établirait aux alentours de 245 M€, soit un montant très proche de notre estimation initiale du BP (242,4 M€), qui tenait uniquement compte de la hausse de tarif au 1er janvier 2025, et en aucun cas de la fin d'exonération des véhicules électriques au 1er mai 2025. Nous avons estimé que la fin de cette exonération pouvait générer 7 M€ de recettes supplémentaires en année pleine, et 4 M€ sur l'année 2025. Cependant, la conjoncture actuelle du marché automobile nous incite à la prudence : malgré la fin d'exonération sur les véhicules électriques et hydrogènes qui permet d'élargir le périmètre de l'assiette, nous constatons une baisse de 5% des immatriculations génératrices de taxe entre le 31/07/2024 et le 31/07/2025. Le dynamisme sur les véhicules hybrides (+24%) ne suffit pas à absorber l'effondrement des immatriculations sur les véhicules Essence et Diesel (-11% sur la même période). Tout se passe donc comme si la fin de l'exonération des véhicules électriques ne faisait que compenser la baisse tendancielle des immatriculations.

En prospective, ce montant de 245 M€ est figé, compte tenu des incertitudes entourant l'évolution de cette recette pour les Régions dans un futur proche.

	Projections				
en M€	2025	2026	2027	2028	2029
Cartes grises	245,0	245,0	245,0	245,0	245,0

### Les autres recettes fiscales

Les autres recettes fiscales, à savoir l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (**IFER**), mise en place à la suite de la suppression de la taxe professionnelle, et qui s'applique aux grandes entreprises de réseaux des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications, est figée en prospective (55,8 M€), tout comme **l'Attribution de Compensation financière**, considéré comme stabilisée (25,7 M€).

### Le financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle

La mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel s'est traduite par la recentralisation de la **compétence apprentissage** des Régions vers l'État et les branches professionnelles.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les Régions interviennent dans le cadre de dotations spécifiques qui leur sont allouées pour participer au financement de CFA :

- l'une pour soutenir le fonctionnement (**fonds de soutien**) justifiée par les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique ;
- l'autre pour accompagner l'investissement des CFA (**fonds d'investissement**).

En 2024, les Régions ont été informées, par un courrier du Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités en date du 2 mai, **d'une réduction de 50 M€ de l'enveloppe globale dédiée au fonctionnement**. La dotation attribuée à la Nouvelle-Aquitaine est ainsi passée de 14,086 M€ à 8,982 M€, conformément à l'arrêté du 13 mai 2024 fixant le montant et la répartition du fonds de soutien à l'apprentissage. En prospective, l'hypothèse d'un maintien de ces deux dotations à leur niveau 2025 est retenue.

Afin de corriger les écarts qui subsisteraient entre les ressources perçues en matière d'apprentissage et les dépenses engagées par les Régions en matière d'apprentissage, la loi de finances pour 2020 prévoyait également une compensation fixe, sous forme de TICPE et de prélèvement sur recettes de l'État (1,0 M€). Cette compensation est majorée afin de couvrir les reliquats de dépenses liés aux primes d'apprentissage versées aux employeurs (5,2 M€).

	Projections				
en M€	2025	2026	2027	2028	2029
Financement Apprentissage	46,9	46,9	46,9	46,9	46,9
dont Fonds de soutien	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0
dont Fonds d'investissement	31,8	31,8	31,8	31,8	31,8
dont Comp. pour perte de recettes	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
dont Comp. primes d'apprentissage	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2

Conformément à l'article 133.XIV de la Loi de Finances pour 2024, trois dotations relatives à la **formation professionnelle**, à savoir la dotation de compensation pour perte des frais de gestion de la TH, la dotation de compensation pour perte des frais de gestion de la CVAE, et la dotation de compensation de la baisse des impôts de production (CFE et CVAE), sont supprimées et transférées en fiscalité, sous la forme d'une part du produit de l'accise sur les énergies revenant à l'État (TICPE). Ainsi, depuis le 1er janvier 2024, la totalité du financement de la formation

professionnelle est assuré par une fraction de TICPE, dont le montant est figé en prospective.

	Projections				
en M€	2025	2026	2027	2028	2029
Financement Form. Pro. (part TICPE)	96,8	96,8	96,8	96,8	96,8

### Les dotations d'Etat

La dotation globale de décentralisation (**DGD**), compensation financière des transferts de compétences ne donnant pas lieu à un transfert de fiscalité, a fait l'objet d'un réajustement en 2024 (+2,018 M€), avec l'intégration d'une compensation provisionnelle pour le transfert aux Régions des tarifs réduits dont bénéficient les militaires et leurs familles sur les transports ferroviaires régionaux dans le cadre du décret n°2023-321 du 27/04/2023. Le montant de 34,996 M€ est donc maintenu en prospective, dans l'attente de la compensation définitive.

S'agissant de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (**DCRTP**) et de la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (**DTCE**), ces dernières avaient été épargnées par toute forme de minoration en 2023 et 2024, après que les Régions eurent été mises à contribution sans discontinuer depuis 2017 dans le cadre de la baisse des « variables d'ajustement ».

Puis est intervenue en 2025 une ponction sans précédent de 189 M€ de la DCRTP des Régions, dont l'enveloppe est ainsi passée de 467,1 M€ en 2024 à 278,4 M€ en 2025 (-40,4%).

Le Gouvernement ayant annoncé son intention de minorer de 500 M€ l'ensemble des variables d'ajustement en 2026, il est légitime d'anticiper une minoration d'ampleur similaire pour la DCRTP régionale.

Dans ce probable scénario, la DCRTP attribuée à la Région Nouvelle-Aquitaine tomberait à zéro. Seules les Régions Hauts-de-France, Normandie et Occitanie percevraient encore de la DCRTP en 2026, avant une extinction totale du dispositif en 2027. En 2025, les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Pays de la Loire ne perçoivent déjà plus de DCRTP.

La DTCE, compte tenu de son faible montant, est susceptible de faire l'objet du même traitement. Ce postulat est retenu dans le cadre de cette prospective.

	Projections					
en M€	2025	2026	2027	2028	2029	
DCRTP	31,4					
DTCE	4,1					

Pour mémoire, la DCRTP et la DTCE ont été créées lors de la réforme de la taxe professionnelle et de la fiscalité locale intervenue en 2010, pour compenser les collectivités perdantes de la réforme en vue d'en assurer la neutralité financière. Ces dotations, qui se substituaient à des ressources fiscales dynamiques, avaient donc vocation à être figée sur le montant initialement fixé. Ces suppressions accentuent les inégalités de ressources entre les Régions.

Depuis 2023, la gestion des interventions **FEADER non surfaciques** et des sites terrestres **Natura 2000** assurée par la Région est compensée par la mise en place de deux dotations, de 10,7 M€ et 2,4 M€ respectivement, à percevoir sur la période 2023-2027. En prospective, l'hypothèse de reconduction de ces recettes au-delà de 2027 est retenue.

La dotation régionale d'équipement scolaire (**DRES**) est figée depuis 2009. Une recette d'investissement de 47,1 M€ est donc prévue en 2026 ainsi que pour les exercices suivants.

Le fonds de compensation pour la TVA (**FCTVA**) est une dotation destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que supportent les collectivités sur leurs dépenses réelles d'investissement, sans possibilité de récupération par la voie fiscale. La recette 2025 s'élève à 43,5 M€. Pour 2026, la recette est calibrée à hauteur de 38 M€.

La « dotation régionale d'investissement » dédiée, notamment, à aider les Régions à engager un plan de rénovation énergétique des bâtiments publics et à accélérer le développement des mobilités douces et des transports publics, est plafonnée pour la Nouvelle-Aquitaine à 52,4 M€ sur la période 2021-2025. Les opérations éligibles peuvent encore être valorisées jusqu'au 31 décembre 2025.

	Projections				
en M€	2025	2026	2027	2028	2029
Dotation régionale d'investissement	5,0				

# Les principales autres recettes

Les recettes escomptées au titre des différents **plans de formation professionnelle (PACTE et Plan Jeunes)** sont modélisées dans une logique réaliste de dépenses et de recettes. Les hypothèses retenues à ce stade en matière de recettes sont les suivantes, elles correspondent à l'addition des conventions annuelles selon le rythme de versements propres à chacune :

		F	Projection	s	
en M€	2025	2026	2027	2028	2029
Recettes PACTE + Plan Jeunes	55,7	68,4	79,5	29,8	17,4

Le montant de la **participation des familles de lycéens à la restauration et l'hébergement** est anticipé à 16,6 M€ en 2025, recette figée en prospective. Ce montant tient notamment compte de l'application du dispositif de tarification solidaire généralisé à l'ensemble des lycées publics de Nouvelle-Aquitaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, dispositif déjà mise en œuvre dans 64 établissements depuis septembre 2024.

L'article 118 de la loi de finances pour 2025 donne la possibilité aux Régions qui le souhaitent d'instaurer un **versement mobilité régional et rural (VMRR),** à un taux plafond fixé à 0,15% et modulable. Cette contribution patronale est recouvrée par l'Urssaf afin de financer les transports en commun. La loi prévoit qu'une partie de cette recette (10%) doit revenir aux autorités organisatrices de la mobilité des Communautés de Communes. La présente prospective tient compte d'une mise en œuvre du VMRR à compter de 2026 selon les modalités soumises au vote du Conseil régional lors de la séance plénière du 13 octobre 2025.

Un montant de 62 M€ est retenu en 2026, assorti d'une hausse graduelle de +2 M€ par an en prospective compte tenu de l'évolution naturelle de la masse salariale.

			Projection	s	
en M€	2025	2026	2027	2028	2029
Versement mobilité régional et rural		62,0	64,0	66,0	68,0

# Focus sur : Le financement des mobilités et le versement mobilité régional et rural (VMRR)

Dans le cadre de sa compétence d'Autorité Organisatrice des Mobilités Régionale, la Région Nouvelle-Aquitaine met en place un panel de services :

- ➤ 32 lignes de TER et 776 circulations quotidiennes
- 215 lignes régulières de cars régionaux
- ➤ 8 200 courses scolaires chaque jour, pour partie ouvertes aux autres usagers
- ➤ 39 services locaux délégués à 32 Communautés de communes (32 transports à la demande, 4 services de location de vélos longue durée, 1 service de location de vélos en libre-service, 1 service de covoiturage, 1 navette régulière locale).

Le Versement Mobilité Régional et Rural (VMRR) permettra à la Région Nouvelle-Aquitaine de financer les services de mobilité actuellement mis en œuvre et poursuivre l'amélioration de la qualité de service. Toutefois, au regard des près de 1,2 Md€ que la Région consacre chaque année aux mobilités, le VMRR ne pourra financer l'ensemble des besoins, il ne couvrira au maximum que 6,5% des dépenses.

Comme souligné dans la contribution de la Région à la Conférence Ambition France Transports, il conviendrait de mobiliser une fiscalité adaptée pour répondre aux enjeux, qu'il s'agisse du système d'échange de quotas d'émissions ETS2 instauré au sein de l'UE à partir de 2027, de la mise en place d'une écotaxe PL sur le transit transfrontalier pour financer des alternatives à la route, ou encore d'une taxation des plus-values immobilières générées par l'impact des SERM sur l'attractivité des territoires.

Cette fiscalité adaptée aux enjeux doit être le moyen de donner une soutenabilité financière en cohérence avec la reconnaissance du rôle essentiel des Régions en matière de mobilité, confirmée par la loi NOTRe – le SRADDET confié aux Régions intègre le schéma régional de l'intermodalité (SRI) – puis renforcée par la loi LOM.

Concernant la **gestion des Fonds européens**, les recettes attendues concernent exclusivement la programmation 2021-2027.

		ı	Projection	S	
en M€	2025	2026	2027	2028	2029
Fonctionnement	41,4	57,0	58,7	62,4	63,5
Investissement	57,4	120,1	128,5	122,5	104,6
TOTAL	98,8	177,1	187,2	184,9	168,0

Compte tenu des hypothèses retenues, les perspectives de ressources sur les prochains exercices sont synthétisées ci-après :

			Projection	IS	
en M€	2025	2026	2027	2028	2029
Fractions de TVA	1 361,5	1 370,5	1 386,3	1 402,4	1 418,8
Fraction de TVA "CVAE" + reversement 2,3M€ 2025	869,7	878,7	894,5	910,6	927,0
Fraction de TVA "DGF"	491,8	491,8	491,8	491,8	491,8
TICPE 1ère et 2ème part	474,4	473,2	472,0	448,2	447,0
dont TICPE "DAC+ ex-modulation" (1ère part)	391,3	390,7	390,1	389,6	389,0
dont TICPE "Gestion des IFSI - Ségur" (1ère part)	22,7	22,7	22,7		
dont TICPE "Grenelle" (2ème part)	60,4	59,8	59,2	58,6	58,0
Cartes grises	245,0	245,0	245,0	245,0	245,0
IFER	55,8	55,8	55,8	55,8	55,8
Attribution de compensation (Transports)	25,8	25,8	25,8	25,8	25,8
Financement Apprentissage	15,1	15,1	15,1	15,1	15,1
dont Fonds de soutien	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0
dont Comp. pour perte de recettes	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
dont Comp. primes d'apprentissage	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2
Financement Form. Pro. (part TICPE)	96,8	96,8	96,8	96,8	96,8
Versement Mobilité Régional et Rural	0,0	62,0	64,0	66,0	68,0
Total Recettes fiscales (73)	2 274,3	2 344,1	2 360,8	2 355,0	2 372,3
DGD + DGD Ports maritimes	38,7	38,7	38,7	38,7	38,7
DCRTP	31,4				
DTCE	4,1				
Dotation FEADER non-surfacique	10,8	10,8	10,8	10,8	10,8
Dotation Gestion des sites Natura 2000	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
Participation SRH	16,6	16,6	16,6	16,6	16,6
PACTE	56,0	68,4	79,5	29,8	17,4
Fonds européens	41,4	57,0	58,7	62,4	63,5
Autres participations + reverst DILICO dès 2026	5,3	13,1	28,8	28,8	21,0
Total Dotations et participations (74)	206,6	206,9	235,4	189,3	170,2
Autres recettes de fonctionnement	80,3	48,1	49,5	50,0	50,4
Recettes de fonctionnement	2 561,2	2 599,2	2 645,7	2 594,3	2 592,9
FCTVA	43,5	38,0	38,0	38,0	38,0
DRES	47,1	47,1	47,1	47,1	47,1
Financement Apprentissage (fonds d'inv.)	31,8	31,8	31,8	31,8	31,8
Dotation régionale d'investissement	5,0				
Fonds européens	57,4	120,1	128,5	122,5	104,6
Subventions d'investissement (dont SPIIT)	171,4	153,8	51,6	106,8	100,0
Remboursements Prêts publics	18,2	18,0	18,0	18,0	18,0
Autres recettes d'investissement	28,6	11,0	11,0	5,0	5,0
Recettes d'investissement	403,0	419,8	325,9	369,1	344,4

# Trajectoire financière 2026-2029

# 2025, une année charnière pour les finances régionales

L'année 2025 se traduirait par une dégradation des ratios financiers de la collectivité régionale, après la dégradation observée en 2024. A ce jour, les prévisions d'atterrissage tant en recettes qu'en dépenses conduiraient à anticiper fin 2025 un taux d'épargne brute de 13,7 % et une capacité de désendettement de 9,83 ans. Le besoin d'emprunt s'élèverait à 313,6 M€.

Ces ratios doivent être analysés à la lumière de l'impact des mesures gouvernementales de la loi de Finances 2025 sur la section de fonctionnement de la Région. Pour rappel, la section de fonctionnement a été amputée de 85 M€ avec des effets en recettes (TVA, DCRTP, DTCE) et dépenses (DILICO, CNRACL). Sans ces mesures, le taux d'épargne s'élèverait à 16,2% et la capacité de désendettement à 8,2 ans.

En 2025, l'exercice budgétaire a été contraint par l'annonce très tardive de la Loi de Finances Initiale 2025 mais la Région a ajusté sa trajectoire par une réduction des dépenses de -120 M€ de crédits de paiement en investissement et -58 M€ de crédits de paiement en fonctionnement. Le cadrage budgétaire a donc été ajusté avec des **zones d'incertitudes importantes** : un engagement de l'Etat incertain, un socle de recettes (cartes grises, TICPE) qui n'est plus adapté au modèle de financement régional et un mécanisme de prélèvement (DILICO) dont les modalités restaient à préciser.

Les dépenses de fonctionnement ne progresseraient que de +0,9% en 2025 (+0,4% hors DILICO), alors que dans le même temps les recettes nettes de fonctionnement diminueraient de -0,1%. Les dépenses d'investissement s'établiraient à un niveau très élevé mais en contraction avec 868,5 M€, après 1 044 M€ en 2024.

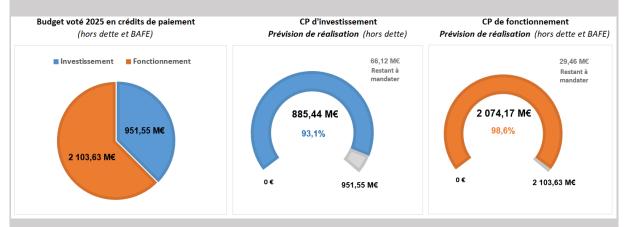
#### Focus sur la projection de dépenses à fin 2025

Pour l'exercice 2025, le budget d'investissement voté avant Décision Modificative (hors dette) s'élève à **951,6 M€.** Sur la base des données disponibles et des tendances observées, les consommations effectives sont anticipées à hauteur de **885,4 M€**, soit un taux de réalisation prévisionnel de 93,1 %.

S'agissant du fonctionnement (hors dette et BAFE), le budget voté avant DM s'établit à 2 103,6 M€, et les dépenses devraient atteindre 2 074,2 M€, soit un niveau d'exécution de 98,6 %.

Ces taux de consommation prévisionnels élevés témoignent à la fois de la solidité du pilotage budgétaire et de la capacité de la Région à concrétiser les crédits votés. Ils confirment une tendance déjà observée lors du compte administratif 2024,

marqué par un **taux global d'exécution inédit de 95 %**. Dans un contexte où l'élaboration des budgets primitifs devient de plus en plus exigeante, cette constance dans la réalisation illustre la crédibilité des choix budgétaires régionaux.



La prévision d'atterrissage budgétaire repose sur une **approche combinant analyse historique et ajustement en fonction des tendances récentes**. Plus concrètement, la méthode de prévision s'appuie sur :

- les **données historiques** : les exécutions mensuelles de 2023 et 2024 ont servi de base de référence. L'analyse de ces trajectoires permet de mettre en évidence des rythmes récurrents de consommation, utiles pour anticiper les comportements budgétaires de fin d'année.
- une **régression linéaire** : cette technique statistique permet de prolonger les tendances constatées et d'estimer le niveau de consommation attendu en fin d'exercice. Elle établit un lien entre l'évolution passée des dépenses et la projection future, tout en intégrant les spécificités de l'année 2025.
- un **ajustement au réel** : les données constatées jusqu'à fin août 2025 ont été intégrées pour affiner la projection. Cela garantit une prévision ancrée dans la réalité de l'exécution budgétaire et limite les écarts entre prévision et exécution finale.

Au-delà de l'exercice technique, la prévision d'atterrissage constitue un véritable outil de pilotage stratégique. Elle met en évidence :

- La rigueur budgétaire, avec des niveaux d'exécution proches de 100 %.
- La mise en œuvre effective des investissements, confirmant la capacité de la Région à transformer ses engagements en réalisations.
- La soutenabilité des dépenses de fonctionnement, indispensable pour concilier équilibre budgétaire, continuité des services publics et préservation de la capacité d'investissement.

L'exercice de projection annuelle, qu'il s'agisse des dépenses comme des recettes, contribue également à ajuster le recours à l'emprunt au plus juste et à maîtriser l'excédent budgétaire. Cette démarche a déjà permis en 2024 de dégager un excédent significatif, dont une partie a vocation à accélérer le désendettement de la collectivité, tout en limitant le niveau d'emprunt par rapport aux exercices précédents.

Ainsi, la prévision d'atterrissage ne se réduit pas à une projection chiffrée : elle éclaire directement les arbitrages du BP 2026 et conforte la crédibilité de la trajectoire financière de la Région.

# Une trajectoire 2026-2029 pour garantir la soutenabilité dans un contexte budgétaire et financier dégradé

La trajectoire 2026-2029 a été bâtie sur le scénario le plus réaliste en prenant en compte les annonces faites par l'ancien Premier ministre François Bayrou le 15 juillet dernier avec un impact de -107 M€ sur la section de fonctionnement de la Région, avec notamment, comme détaillé dans la section « Perspectives d'évolution des ressources régionales » :

- Un doublement du DILICO
- La transformation de la TVA-DGF en une simple DGF sans dynamique
- La dynamique de la TVA-CVAE limitée à l'inflation
- La baisse de 31,3 M€ de la DCRTP (pour la ramener à 0)
- La suppression de la DTCE
- La poursuite de la hausse des cotisations employeurs CNRACL.

Sur la période 2027-2029, la dynamique de la TVA-CVAE demeure basée sur l'inflation, la TVA-DGF reste figée, le DILICO n'est pas reconduit et le DILICO 2026 est remboursé à la Région sur les mêmes bases que le DILICO 2025 (90% du total remboursé sur trois ans).

C'est donc une trajectoire de préservation de nos équilibres financiers qui a été retenue.

Cette dernière nécessite une révision à la baisse des dépenses de fonctionnement – après les efforts faits dans le cadre du Budget 2025 – qui permet un rétablissement progressif de l'épargne : le taux d'épargne brute passera de 13,7% fin 2025 à 19,2 % fin 2029. Il faut bien noter que l'épargne brute ne retrouvera son niveau de 2021 (472M€) qu'en 2028.

En ce qui concerne l'investissement, les efforts au cœur de la crise et de la relance ont conduit la Région à augmenter de plus de 40% son niveau d'investissement entre 2019 et 2024. Avec pour conséquence un recours conséquent à l'emprunt. La trajectoire prévoit un montant moyen annuel de 954 M€ sur 2026-2028 (856 M€ hors SPIIT) contre 1 044 M€ en 2024 (978 M€ hors SPIIT).

### Trajectoire des dépenses d'investissement par périmètre (en M€)

	Compte	Compte	Compte	Compte	Compte	Compte
	Administratif	Administratif	Administratif	Administratif	Administratif	Administratif
	2024	estimé 2025	simulé 2026	simulé 2027	simulé 2028	simulé 2029
Dépenses d'investissement hors dette	1 043,7	858,5	977,7	903,4	976,8	959,8
Dont dépenses propres Région	835, 8	691,9	740,0	740,0	740,0	744,0
Dont fonds européens	147,7	42,1	88,8	116,8	135,0	120,8
Dont dépenses SPIIT (remboursées par la SPIIT)	60,2	124,5	148,8	46,6	101,8	95,0

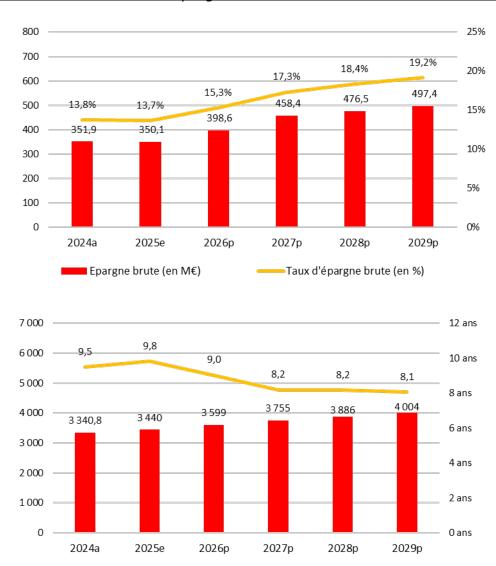
Cela permettrait de rétablir la capacité de désendettement vers l'objectif des 8 ans à partir de 2027.

# Trajectoire budgétaire 2026-2029 - Scénario le plus réaliste

	Compte	Compte	Compte	Compte	Compte	Compte
	Administratif	Administratif	Administratif	Administratif	Administratif	Administratif
	2024	estimé 2025	simulé 2026	simulé 2027	simulé 2028	simulé 2029
Recettes de fonctionnement	2 557,0	2 563,2	2 601,2	2 647,7	2 596,3	2 594,9
Dépenses de fonctionnement	2 205,1	2 213,1	2 202,6	2 189,3	2 119,8	2 097,6
Dont charges d'intérêts	69,2	75,3	78,2	84,0	91,6	1,86
Epargne brute	351,9	350,1	398,6	458,4	476,5	497,4
Taux d'épargne brute	13,8%	13,7%	15,3%	17,3%	18,4%	19,2%
Remboursement contractuel du capital de la dette	185,9	179,2	196,5	190,8	194,2	207,7
Epargne nette	166,0	170,9	202,1	267,6	282,3	289,7
Recettes propres d'investissement	408,4	409,7	419,8	325,9	369,1	344,4
Dépenses d'investissement hors dette	1 043,7	858,5	7,776	903,4	976,8	8'696
Dont dépenses propres Région	835,8	691,9	740,0	740,0	740,0	744,0
Dont fonds européens	147,7	42,1	88,8	116,8	135,0	120,8
Dont dépenses SPIIT (remboursées par la SPIIT)	60,2	124,5	148,8	46,6	101,8	95,0
Remboursements préfinancements européens	0,0	0,0	0,0	37,3	0,0	0,0
Part des dépenses d'investissement	35%	78%	31%	%67	35%	31%
Besoin d'emprunt	-469,3	-277,9	-355,8	-347,1	-325,3	-325,7
Nouveaux emprunts	415,0	277,9	355,8	347,1	325,3	325,7
Encours de dette	3 340,8	3 440	3 599	3 755	3 886	4 004
Capacité de désendettement	9,5	9,83	9,0	8,2	8,2	8,1
Variation fonds de roulement	-54,3	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0

NB : Il s'agit d'une projection de comptes administratifs annuels, sur la base de taux de réalisation identiques à ceux de l'année 2025 qui sert d'année de départ à cette trajectoire.

# Trajectoire d'évolution de l'épargne brute et des indicateurs d'endettement



Note :  $a = CA \ voté$  ;  $e = CA \ estimé$  ;  $p = CA \ prévisionnel$ 

Encours de dette (en M€)

Les pages suivantes détaillent les hypothèses de construction de cette trajectoire budgétaire et les conditions de sa mise en œuvre.

Capacité de désendettement (en années)

# Les enjeux de mise en œuvre de cette trajectoire budgétaire

# **→** Tenir une dynamique baissière des dépenses de fonctionnement

Après avoir subi les effets de la crise énergétique en 2023 et 2024, **l'année 2025** a été marquée par une contribution de près de 85 M€ (total des mesures en recettes et en dépenses de fonctionnement) pour la Région, mettant sous pression de façon inédite ses ratios financiers. Cette tendance devrait se poursuivre en 2026 (- 107 M€ dans le scénario le plus réaliste) amenant la Région à devoir conduire une baisse de ses dépenses de fonctionnement de 2 213 M€ fin 2025 à 2 098 M€ fin 2029.

Cette trajectoire prend notamment acte du désengagement de l'Etat sur certaines politiques :

- Sur la formation professionnelle, avec la baisse progressive de la participation de l'Etat dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences avec -15 M€ dès 2026 et une nouvelle baisse de -7,5 M€ en 2027. Les dépenses régionales compensées par l'Etat dans le cadre du PRIC s'élèveraient à 86 M€ en moyenne entre 2025 et 2027 avant de s'éteindre en 2028 ;
- **Sur le Ségur de la Santé** (qui représente 22,7 M€ par an), la Région ne compensera pas l'arrêt du dispositif en 2028.

La trajectoire prend également en compte les variations des dépenses de fonds européens (voir encadré ci-dessous) qui passeraient en fonctionnement de 13,4 M€ en 2025 à 52,4 M€ par an en moyenne sur la période 2026-2029 avec la montée en puissance du PO 2021-2027.

Trajectoire	d'évolution	des dé	épenses de	e fonctionnement (	(en M€)

	Compte Administratif 2024	Compte Administratif estimé 2025	Compte Administratif simulé 2026	Compte Administratif simulé 2027	Compte Administratif simulé 2028	Compte Administratif simulé 2029
Dépenses de fonctionnement	2 205,1	2 213,1	2 202,7	2 189,5	2 119,0	2 097,7
Dont Pacte (Supplément et Plan Jeunes)	62,0	92,2	85,0	81,4	0,0	0,0
Dont Ségur de la Santé	31,9	22,7	22,7	22,7	0,0	0,0
Dont DILICO	0,0	26, 1	52,3	0,0	0,0	0,0
Dont fonds européens	38,3	13,5	41,9	54,5	58,4	54,9
Dont charges d'intérêts	69,2	75,3	78,4	84,1	91,7	98,2
Dont ressources humaines	429, 1	432,6	441,2	450,0	459,0	462,7

Par ailleurs, la trajectoire baissière des dépenses de fonctionnement inclut l'évolution de certaines dépenses liées à des facteurs exogènes :

- Les charges d'intérêts devraient passer de 75,3 M€ en 2025 à 98,2 M€ en 2029 en raison du maintien des taux d'intérêts longs à un niveau élevé et à la hausse du stock de dette ;
- L'évolution de la masse salariale (voir ci-dessous) serait de 2% par an jusqu'en 2027 en raison de la hausse des cotisation CNRACL (+6,4 M€).

En dehors de cet effet, l'évolution devrait se limiter à +0.8% par an en 2028 et 2029 ;

La Région **dispose de leviers** pour tenir cette trajectoire de baisse de ses dépenses de fonctionnement, et elle déterminera pour chaque budget à venir dans quelle mesure elle les mobilise.

D'abord il y a des leviers pour **optimiser la dépense d'intervention sans mettre à mal ce qui fait la force de la Région**. Car le fonctionnement pour la Région c'est à près de 80% de la politique publique.

Un premier consiste à **recentrer l'action de la Région**, comme évoqué précédemment, **sur les compétences essentielles** et en recherchant le plus grand effet de synergie et complémentarité.

De même il s'agira de renforcer la modulation des aides et soutiens en fonction de la situation financière du demandeur, qu'il soit particulier, association, entreprise, lycée ou collectivité locale. Avec un principe simple : ceux qui ont les moyens doivent être moins aidés. C'est un principe de cohérence et de responsabilité partagée.

La question du désengagement des autres acteurs publics crée une pression sur la Région de la part des usagers et bénéficiaires. Il faudra **assumer de ne pas pouvoir palier le retrait des autres**, qu'il s'agisse de l'Etat ou des autres niveaux de collectivité. La Région a joué le jeu de stabilisateur des écosystèmes, mais seule elle ne peut le maintenir.

Il faudra également que l'ensemble des partenaires, réseaux, structures auxquelles la Région participe soit réétudié. **Etudier leurs synergies, complémentarités, possibilités de rationalisation.** Etudier la voilure de leurs interventions, de leurs plans d'action, pour qu'ils intègrent l'impératif de sobriété budgétaire.

L'adaptation du niveau d'offre de services publics aux capacités de la collectivité constituera aussi un levier évident. Les renforts d'offre devront être réétudiés, et les bonnes fortunes des procédures d'appels d'offre doivent premièrement aller à la baisse de la dépense.

Sur les domaines de soutien, la granulométrie des aides de la Région, leur degré d'incitativité, leur caractère ponctuel ou récurrent, leur effet de levier sont autant d'axes d'analyse que la Région mobilisera.

Un autre levier repose sur la **mobilisation des ressources internes**. En limitant le recours à l'ingénierie externe, **la Région fera de ses services un véritable pôle d'ingénierie au service des territoires**. Les agents régionaux deviennent ainsi les premiers accompagnateurs des projets, renforçant la maîtrise publique et la cohérence des politiques menées.

Sur les dépenses de personnel, la collectivité a engagé un dispositif de régulation des emplois du siège visant à geler 150 postes sur 3 ans. Elle maintient cet objectif.

# Focus sur les dépenses de personnel

Au 31 décembre 2024, l'effectif de la Région Nouvelle-Aquitaine, établi selon les règles du Rapport Social Unique s'élevait à **8001 agents sur postes permanents.** Il se décompose de la façon suivante :

- 93.84 % des agents sont des fonctionnaires
- 66.59 % sont des agents des lycées
- Les agents de catégorie A représentent 15,96 % des effectifs sur emplois permanents, les agents de catégorie B en représentent 7,55 % et les agents de catégorie C 76,49 %
- Par ailleurs, la Région continue sa politique volontariste dans le domaine du handicap avec une part d'agents en situation de handicap qui atteint 9,62 % des effectifs. Pour mémoire, le taux légal d'emploi des travailleurs en situation de handicap est fixé à 6% de l'effectif total.
- Près de 60,99 % des effectifs ont plus de 50 ans, la médiane étant située à 51,74 ans. Cette situation constitue un axe de travail en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et peut avoir des répercussions sur l'absentéisme, notamment dans les lycées, en lien avec la pénibilité des métiers exercés

Les dépenses de personnel au 31 décembre 2024 se sont élevées à 419,40 M€ hors groupes d'élus, dont 97,78 % au titre de la masse salariale et 2,22 % au titre des autres dépenses de personnel (politiques sociales, formation, prévention des risques professionnels, santé...).

Les rémunérations brutes des agents se répartissent de la façon suivante :

Traitements indiciaires	222 677 598 €
Régime indemnitaire	69 912 887 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	3 216 733 €
Heures supplémentaires	295 932 €

En 2025, la Région a dû prendre en charge de nouvelles mesures réglementaires, principalement le relèvement des taux de cotisation auprès de la CNRACL (+3 points) : + 6 167 000 €.

Comme cela peut être observé depuis plusieurs années, en 2025, les **ratios d'avancements de grades et de promotions restent constants et maitrisés** par rapport aux quatre dernières années. En outre, les moyens alloués aux agents au sein des lycées régionaux restent significatifs et permettent d'assurer une **suppléance de 70%** des postes impactés par des arrêts maladie.

Concernant les autres dépenses de personnel, la **Région Nouvelle-Aquitaine a consacré en 2025 un budget de 7,795 M€ au titre des politiques sociales** (prestations d'action sociale, participation aux frais de restauration et subventions aux associations) et poursuivra son soutien sur la base d'une dynamique analogue.

Notamment, en 2026, les nouveaux contrats collectifs de prévoyance et de santé prendront effet à la suite d'un dialogue social qui a conduit à un accord

collectif ambitieux signé avec les six organisations syndicales représentatives du personnel. Ces nouveaux contrats ont permis une amélioration de la qualité de la couverture des risques et de la participation employeur, plus particulièrement pour les plus petites rémunérations. Pour l'exercice 2026, l'effort financier de la Région pour une meilleure prise en charge des dépenses de santé des agents de la collectivité sera significatif avec une inscription de l'ordre de 1,8 M€ de crédits supplémentaires correspondant à une prévision d'adhésion sur les volets santé & prévoyance en augmentation par rapport à la situation actuelle.

Par ailleurs, la Région **continue ses efforts dans le domaine de la formation professionnelle**, gage du développement des compétences des agents en réponse aux besoins des politiques publiques à mettre en œuvre et de la formation d'un niveau élevé d'apprentis au sein de la collectivité. En 2026, la Région accompagnera cette dynamique par la reconduction de montants similaires à ceux déployés en 2025 pour près de 1,08 M€ de crédits budgétaires. Par ailleurs, il est à noter que la contribution obligatoire versée auprès du CNFPT s'est élevée pour 2025 à un peu moins de 2,38 M€.

La Région Nouvelle-Aquitaine poursuit sa **politique en matière de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences**, en lien avec les objectifs fixés au sein des Lignes Directrices de Gestion et les besoins de la collectivité liés à la mise en œuvre de ses politiques publiques et à la maitrise de sa masse salariale.

Le **pilotage renforcé de la masse salariale**, engagé depuis plusieurs années par la Région, lui permet également de tenir ses équilibres budgétaires prospectifs. Les dépenses de personnel font l'objet d'un suivi mensuel à partir de taux de consommation et d'indicateurs, de façon à anticiper et ajuster la gestion et les prévisions de dépenses RH.

S'agissant de la durée effective du travail, l'application des 1607 heures réglementaires pour l'ensemble des agents, du siège et des lycées, est mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

# → Une stratégie d'apurement des stocks au cœur de la trajectoire budgétaire

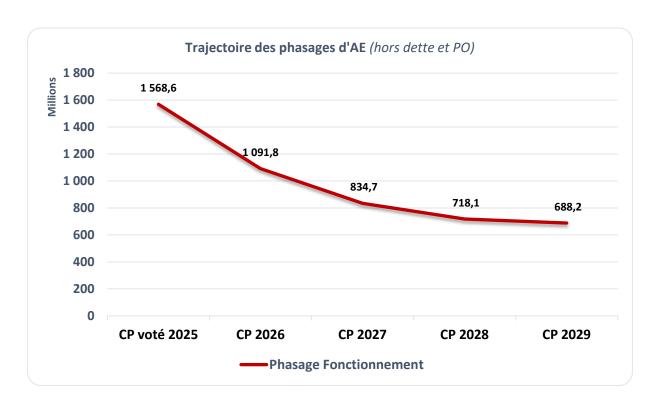
La Région Nouvelle-Aquitaine a engagé une démarche ambitieuse visant à renforcer la maîtrise de ses trajectoires budgétaires et à garantir la soutenabilité de son action publique dans la durée. L'outil **Grand Angle**, récemment déployé, constitue un levier essentiel dans cette dynamique. En intégrant le suivi pluriannuel des autorisations de programme et d'engagement (AP-AE) et leur phasage en crédits de paiement, il offre une vision consolidée du stock d'engagements contractés et de leur traduction financière annuelle.

Dans cette perspective, la construction de la trajectoire budgétaire repose sur un principe structurant : chiffrer les besoins réels en crédits de paiement nécessaires à l'apurement du stock d'engagements déjà votés, avant d'envisager de nouveaux engagements. Ce choix stratégique permet de replacer

l'exécution des opérations passées au cœur du processus budgétaire et d'éviter toute dérive qui pourrait compromettre la capacité future d'investissement. La trajectoire des dépenses (fonctionnement et investissement) permet l'apurement des stocks en autorisations d'engagement (AE) et en autorisations de programme (AP).

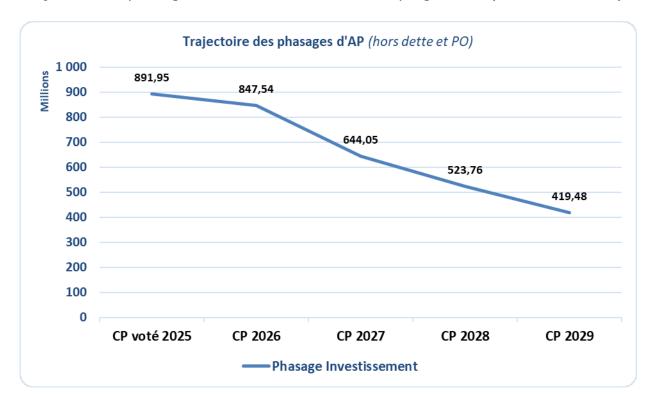
Le stock des autorisations d'engagement (hors dette et PO) s'élève à 3 004 M€ au 24 septembre 2025. Ce montant comprend les AE votés en 2025 pour des dépenses liées exclusivement à l'exercice 2025 pour un total de 630 M€. Cela comprend notamment la convention TER, la Dotation globale de fonctionnement des lycées, la rémunérations des stagiaires, les bourses sanitaires et sociales... Ce stock est essentiellement constitué d'AE provenant de deux principaux secteurs que sont les transports et la formation qui représentent respectivement 43% et 31% du stock total d'AE. Le phasage du stock à date permet d'identifier une consommation annuelle moyenne de CP/AE 833 M€ sur 2026-2029.

<u>Trajectoire de phasage du stock d'autorisations d'engagements (hors dette et PO, avec Convention TER)</u>



Le stock des autorisations de programme (hors dette et PO), qui s'élève à 4 947 M€ au 24 septembre 2025, est principalement lié à deux secteurs : les transports (principalement le ferroviaire) qui représente 60% du stock total d'AP ainsi que l'enseignement (opérations pluriannuelles structurantes des lycées) qui en représente 18%. Le phasage du stock à date permet d'identifier une consommation annuelle moyenne de CP/AP de 608 M€ sur 2026-2029.

Trajectoire de phasage du stock d'autorisations de programme (hors dette et PO)



La stratégie d'apurement des stocks constitue donc un **socle incontournable** de la préparation budgétaire 2026 et de la construction de la trajectoire budgétaire. Elle vise à :

- **Assurer la crédibilité financière** de la collectivité en honorant les engagements votés,
- Garantir la soutenabilité de la trajectoire pluriannuelle, en calibrant strictement les crédits de paiement disponibles,
- Favoriser une programmation plus réaliste, en veillant à la qualité du phasage.

En articulant rigueur financière et respect des engagements, cette stratégie d'apurement confère une assise solide au BP 2026. Elle conditionne également la possibilité d'intégrer de nouveaux engagements, dans un cadre maîtrisé, garantissant à la fois la lisibilité et la soutenabilité de l'action régionale.

# Focus sur les fonds européens sur 2026-2029

# 2026 : une année charnière autour de trois enjeux majeurs

### Clôturer les programmes 2014-2020

Finalisation des travaux de clôture des trois programmes FEDER-FSE, incluant les crédits REACT-EU, ainsi que des trois programmes de développement rural FEADER 2014-2022.

# - Conforter la programmation 2021-2027

Intensification de la mise en œuvre du programme régional FEDER-FSE+ Nouvelle-Aquitaine, avec une vigilance particulière pour éviter le deuxième dégagement d'office.

- Assurer le rôle et responsabilité des régions dans le cadre du post-2027 Après la publication des propositions de la Commission en juillet 2025, intensification du lobby européen et national sur la future génération de programmes européens, en lien étroit avec le Bureau de Bruxelles et Régions de France.

# 1er bilan de mise en œuvre des fonds européens

- **2014-2020** : plus de 222 000 dossiers programmés sur le territoire néoaquitain au titre des fonds FEDER-FSE-FEADER et FEAMP, représentant 3,343 milliards d'euros d'investissements au total, soit un taux d'engagement de 98,4 %. En termes de résultats :
- 57 000 entreprises accompagnées, 9946 logements améliorés en classement énergétiques et 294 postes de chercheurs aidés par le FEDER,
- 89 755 participants à des formations/accompagnements de parcours et 31 structures publiques soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 par du FSE,
- 9 300 dossiers d'installation jeunes agriculteurs, 16 300 exploitations aidées au titre de la conversion et au maintien en agriculture bio et 17 200 projets MAEC soutenus par du FEADER,
- Augmentation des zones de production conchylicole de près de 592 hectares sur le Bassin d'Arcachon et 116 jeunes installés en conchyliculture et algoculture grâce au FEAMP.

#### 2021-2027 : (à mi-année 2025)

- FEDER-FSE+ : plus de 1 100 projets sélectionnés pour 270 M€ de crédits soit 32.03% de la maquette
- FEADER : plus de 5 550 projets sélectionnés pour 102 M€ soit 25.14% de la maquette
- FEAMPA : 229 projets soutenus pour 11,53 M€, soit 36,33 % de l'enveloppe gérée

# Projection budgétaire 2026

Afin de répondre aux enjeux d'intensification de la programmation 2021-2027 et des réalisations, plus de 130 millions d'euros de crédits de paiement seront sollicités dans le cadre du budget primitif 2026 pour le FEDER-FSE+.

# Focus sur le programme Nouvelle-Aquitaine FEDER-FSE+ 2021/2027

Doté de 875,67 M€ (735,53 M€ FEDER et 140,13 M€ FSE+), ce programme a été adopté par la Commission européenne le 26 septembre 2022. Depuis fin 2022, la programmation s'est intensifiée, avec 148 M€ déjà engagés.

Le programme s'articule autour de 6 axes stratégiques :

- Recherche, innovation, transformation numérique et croissance économique (FEDER)
- Transition énergétique et écologique (FEDER)
- Mobilité propre et durable (FEDER)
- Capital humain, formation et emploi (FSE+)
- Défis territoriaux économiques, sociaux et environnementaux (FEDER)
- Infrastructures numériques (FEDER)

À noter : 17,5 % de l'enveloppe est dédiée à 54 territoires, positionnant la Nouvelle-Aquitaine parmi les régions les plus engagées en France sur ce volet. Au 31/07/25, 288 projets ont été soutenus par du FEADER-LEADER ou du FEDER axe 5 soit 8.19% de la maquette globale du volet territorial des fonds européens. Plus de 1 700 ont été présélectionnés par les territoires toutes thématiques confondues : service à la population, culture, tourisme, patrimoine, transition écologique, développement économique / ESS, circuits courts...

Enfin, 24 M€ de crédits d'assistance technique permettent à la Région d'assumer pleinement son rôle d'autorité de gestion. Plus de 3 M€ ont déjà été perçus.

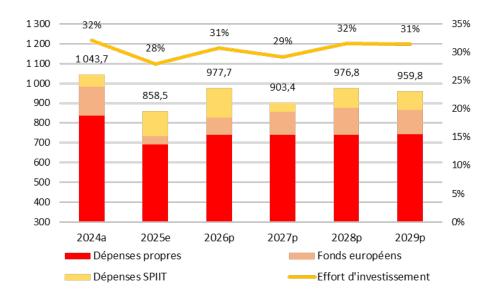
# **→** Réduire nos engagements à nos moyens

En moyenne, ce sont 954 M€ d'investissement par an qui sont projetés sur les prochaines années, se décomposant ainsi :

- 740M€ d'investissement sur crédits Région, soit un niveau d'investissement sera équivalent au niveau d'avant crise ;
  - Les dépenses d'investissement supportées par la Région mais remboursées à cette dernière par la Société Publique Interrégionale des Investissement en faveur des Transports (SPIIT) via le versement d'un droit d'entrée sur la période 2024-2031. Il s'agit principalement des dépenses de rénovation mi-vie des rames AGC et des acquisitions de rames décidées depuis 2 ans (526 M€ au total sur 2025-2029);

# Les dépenses liées aux fonds européens.

<u>Trajectoire d'évolution de l'investissement (hors remboursement de dette)</u>



Note :  $a = CA \ voté$  ;  $e = CA \ estimé$  ;  $p = CA \ prévisionnel$ 

Au global, ce niveau permettra d'investir 3,8 Milliards d'euros sur 2026-2029 et faire face aux engagements déjà pris matérialisés par le stock d'autorisations de programme affectées non mandatées, et de porter de nouveaux projets majeurs.

### Situation de l'Etat et impacts pluriannuels

La programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) de la Région **comprend de nombreux projets issus de contractualisation avec l'Etat** (CPER Mobilités, ESR, Culture, GPSO...).

Compte tenu de la **situation politique et budgétaire de l'Etat**, la volonté d'un retour à l'équilibre des finances publiques pourrait mettre en tension ces différentes opérations.

L'impact **d'un engagement minoré de l'Etat serait important** dans la mesure où la Région ne pourra pallier un désengagement dans des domaines d'intervention qui sont sur des compétences Etat principalement

Compte tenu des nombreuses priorités d'action sur le territoire néo-aquitain, nous comptons sur l'Etat pour faire le nécessaire en maintenant les crédits budgétaires sur ces projets.

# **→** Optimiser l'allocation des moyens aux priorités politiques

Cette trajectoire est donc la **conjonction d'ambitions et de contraintes**. Elle nécessite des priorisations afin de répondre aux objectifs poursuivis, que ce soit sur la transition écologique, l'ascenseur social, le soutien aux plus fragiles...

Cela nécessite aussi **un outillage et un renforcement de l'aide à la décision**. En 2025, la Région poursuit sa volonté de cartographier l'impact de l'ensemble de ses dépenses sur l'environnement. Plus qu'une cartographie, il s'agit avant tout de développer un véritable outil d'aide à la décision qui permette de mener à bien une politique régionale en adéquation avec les ambitions Néo Terra.

Ainsi, l'annexe budget vert, qui comprenait jusque-là une analyse sous le seul prisme du climat (atténuation et adaptation), **sera complétée par l'intégration du volet biodiversité**. C'est dans le but d'obtenir une cartographie exhaustive que pour ce volet la région s'est appuyée cette fois-ci non pas sur un, mais deux référentiels : celui issu d'une collaboration entre l'Etat et des représentants de collectivités, et celui développé par la CDC Biodiversité.

Les prochains exercices vont s'avérer tout autant ambitieux, **avec l'intégration des volets restants que sont l'eau**, l'économie circulaire et les pollutions, avec pour échéance 2027.

# Un recours à l'emprunt qui se réduit dans un contexte de marché instable

→ Un recours à l'emprunt qui se réduit fortement en 2025

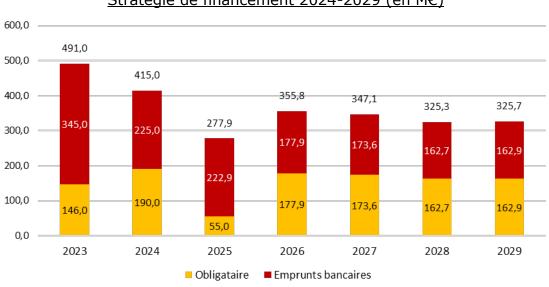
Malgré l'impact des mesures gouvernementales et l'atonie des recettes de fonctionnement, l'emprunt d'équilibre atteindrait 278 M€ en 2025, soit une baisse de près de 100 M€ par rapport à 2024. Cela s'explique notamment par le pilotage serré des dépenses de fonctionnement et la décélération progressive des dépenses d'investissement.

Ce besoin restera globalement stable sur la période pour atteindre 326 M€ en 2029. L'encours de dette progressera lui de 16,4% entre 2025 et 2029.

→ Une stratégie de financement opportuniste dans un contexte de marché très volatil

La stratégie de financement de la Région s'est étoffée depuis 2021 avec la mise en place d'un programme obligataire. La mise en place de ce programme EMTN permet à la Région Nouvelle-Aquitaine de diversifier ses sources de financement en complément du financement bancaire et des financements de la Banque Européenne d'Investissement (une nouvelle enveloppe pluriannuelle est en cours de finalisation).

Après avoir émis pour 661 M€ (dont 451 M€ avec un caractère vert, social et durable) d'obligations entre 2021 et 2024, la Région a émis (au 19 septembre) 55 M€ d'obligations (la totalité avec un caractère vert). L'objectif est de financer environ la moitié des nouveaux emprunts par l'obligataire (dont une partie via les obligations vertes, sociales et durables) au cours des prochaines années afin de ne pas être dépendants d'une seule source de financement et de saisir les opportunités de marché quand elles se présentent. Pour 2025, la part réduite de l'obligataire s'explique par un contexte de marché dégradé et par l'utilisation de l'enveloppe de la Banque Européenne d'Investissement pour couvrir près de 50% du besoin de financement.



Stratégie de financement 2024-2029 (en M€)

Cette stratégie de financement s'inscrit dans un contexte de marché très dégradé malgré la baisse des taux directeurs de la Banque Centrale **Européenne (BCE):** 

- ➤ La BCE a conduit huit baisses de taux depuis l'été 2024 faisant passer le principal taux directeur de 4% à 2%;
- > En revanche, en raison du contexte politique et budgétaire en France et des anticipations de la pentification de la courbe des taux<sup>4</sup> (nb : en période économique normale, la courbe des taux est croissante), le taux français à 10 ans est passé de 3% à l'automne 2024 à 3,54% en septembre 2025;
- > Afin de bénéficier de la baisse des taux courts, la Région a mis en place tout au long de l'année 2025 une variabilisation d'une partie de son encours. La part des emprunts à taux variable devrait passer de 15% fin 2024 à 22%

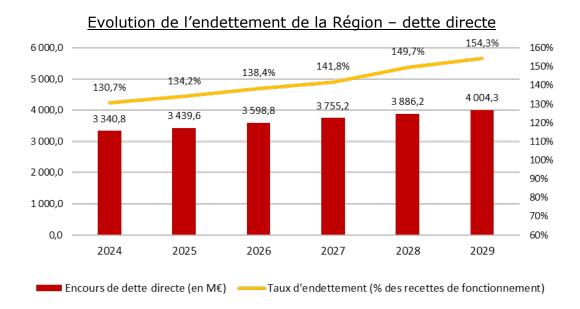
<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> La courbe des taux est la représentation graphique des taux offerts en fonction de la maturité. La pente de la courbe des taux est en général positive car les investisseurs demandent un rendement supplémentaire plus la maturité est longue (« prime de terme »).

fin 2025, ce qui reste en deçà de la moyenne régionale hors Ile-de-France (30% fin 2024).

Ainsi, en dehors d'un nouveau choc économique, la politique monétaire de la BCE devrait entrer dans une phase de stabilisation en 2026, avec un contexte politique et budgétaire français pesant fortement sur le niveau des taux longs.

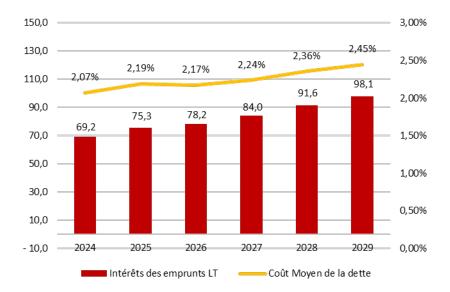
# **→** Un encours de dette sécurisé mais flexible face à l'incertitude des marchés

L'accélération du programme d'investissement de la Région, l'impact de la crise COVID et la hausse des coûts énergétiques ont entrainé **une hausse de l'endettement direct de la Région**, qui est passé de 107% des recettes de fonctionnement en 2020 à une prévision de 134,2% pour 2025. Cette hausse devrait se poursuivre jusqu'en 2029 pour **atteindre 154,3%** en raison notamment de l'impact des mesures gouvernementales grevant la dynamique de TVA et de l'atonie globale de nos recettes de fonctionnement.



Par ailleurs, la hausse de l'endettement va être accompagnée par une hausse des charges d'intérêts de la Région en raison de la hausse de l'encours de dette et du maintien des taux longs à un niveau élevé depuis 2022. En effet, après une période baisse continue entre 2016 et 2022, le coût moyen de la dette (rapport entre les charges d'intérêts et la dette) devrait passer de 2,07% en 2024 à 2,45% en 2029. La hausse reste donc contenue grâce à la stratégie de gestion active de la dette de la Région.

# Evolution des charges d'intérêts et du coût moyen de la dette



# Focus sur la notation financière de la Région

La Région Nouvelle-Aquitaine est notée depuis le 18 septembre 2019. La Région est actuellement notée par l'agence Fitch avec une note de A+ (associée à une perspective stable) après la dégradation de la note de la Région le 19 septembre 2025 qui fait suite à la dégradation de la France (la note de la Région étant plafonnée par celle de la France). La dégradation de la France par l'agence Fitch, qui pourrait être suivie par les agences Moody's et S&P Global Ratings, va mettre sous tension les conditions de financement de la Région.

La notation de la Région remplit un double objectif :

- Diversifier les sources de financement. La notation financière permet à la Région d'accéder à des sources de financement direct à la fois à court-terme (NEU CP, ex billets de trésorerie) et à long terme (obligataire). Le financement obligataire vient par ailleurs compléter les autres sources de financement de la Région (banques commerciales, BEI).
- Renforcer la transparence financière. L'exercice de la notation financière implique de nombreux échanges avec l'Agence de notation notamment au niveau de la prospective financière et plus largement sur la planification pluriannuelle de la Région.

### Les engagements hors bilan

Un engagement hors bilan se définit comme un droit (engagement reçu) ou une obligation (engagement donné) vis-à-vis d'un tiers susceptible d'entrainer une entrée ou une sortie de ressources, ou de modifier le montant ou la consistance du patrimoine de la Région sur les exercices à venir. Ses effets financiers sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures et son montant ne peut être estimé avec exactitude. Le rôle de la Région est d'identifier les engagements significatifs, d'en circonscrire le périmètre et d'en assurer un suivi.

Les engagements hors bilan les plus courants sont :

- Les garanties d'emprunt : Une garantie d'emprunt est un engagement par lequel la Région accorde sa caution à un organisme dont il veut faciliter les opérations d'emprunt, en garantissant aux prêteurs le remboursement en cas de défaillance du débiteur
- Les engagements de crédit-bail restant à couvrir
- Les subventions en annuité : Les subventions en annuités versées correspondent à l'engagement pris par une collectivité de procéder à un versement régulier, au cours de plusieurs exercices, d'une ou plusieurs subventions au profit d'une autre entité publique.

# Les garanties d'emprunt accordées par la Région Nouvelle Aquitaine

L'encours de dette garantie par la Région s'élèvera à 83,19M€ au 31/12/2025. Il est en baisse constante, la Région ayant recours de manière limitée à ce dispositif d'aide. Ces dernières années la Région a privilégié l'octroi de garantie non plus en direct mais par l'intermédiaire de fonds de garantie. On peut citer l'exemple du Fonds ALTERNA qui garantit les prêts des agriculteurs.

#### Les subventions en annuité

En Nouvelle-Aquitaine, le dispositif consistait à verser aux lycées privés des subventions sous forme d'annuités destinées à couvrir les investissements financés par emprunt. Ce mécanisme a été arrêté en 2017.

Pour plus de lisibilité, la collectivité a intégré ces engagements dans sa comptabilité ordonnateur. Des Autorisations de Programmes ont été affectées et engagées pour un meilleur pilotage de cette dépense.

Au 1er janvier 2026, le montant du stock de subvention en annuité restant à payer s'établira à 9,8M€.

### Les engagements de crédit-bail

La Région compte deux contrats de crédit-bail pour l'achat de rames TER. Au 01/01/2026, le montant de cet engagement s'élève à 209,38M€ HT, le loyer annuel payé par la Région s'établit à environ 10M€ HT.

# Les autres engagements hors bilan

Dans le cadre de sa relation contractuelle avec l'Agence France Locale, **la Région** s'est engagée à garantir les engagements de l'AFL à hauteur de son encours auprès de cet établissement financier. En 2023, la Région a souscrit trois prêts pour un montant de 100M€, puis à nouveau 100M€ en 2024 et 39M€ en 2025.

# L'engagement au profit de l'AFL s'élèvera au 1er janvier 2026 à 224M€.

En 2023, la Région s'est associée à la Région Occitanie pour créer la Société Publique Interrégionale des Investissement en faveur des Transports (SPIIT).

La Région s'est engagée à garantir la dette de la SPIIT. **Celle-ci s'établissait à 61,3M€ au 31/12/2024** et correspondait au premier tirage de dette effectué en novembre 2024. LA SPIIT prévoit de faire un deuxième tirage de 133.86M€ à l'automne 2025, qui augmentera d'autant la garantie de la Région.

Pour la bonne exécution de l'opération TARMAQ, la Région a accordé un engagement de 8M€ à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine.

# Dynamiques structurelles

# Une démographie positive, tirée par le solde migratoire

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Nouvelle-Aquitaine compte 6 191 209 habitants, soit 9% de l'ensemble du pays. La croissance démographique sur la période 2022-2025, de +0,4% par an, y est supérieure à celle de la France (+0,3%).

Ceci s'explique entièrement par le solde migratoire apparent\*, sensiblement supérieur à celui du pays (+0.7%) contre +0.2%, ce qui place la Nouvelle-Aquitaine parmi les régions les plus attractives, avec la Corse, l'Occitanie et la Bretagne. Le solde naturel est en revanche négatif (-0.3%) contre +0.1% en France).

La carte ci-contre permet de visualiser la situation des intercommunalités, vis-àvis des soldes naturels, migratoires et totaux, sur la période 2016-2022.

Pratiquement tous les territoires présentent des soldes migratoires positifs, signe de l'attractivité résidentielle de la Nouvelle-Aquitaine.

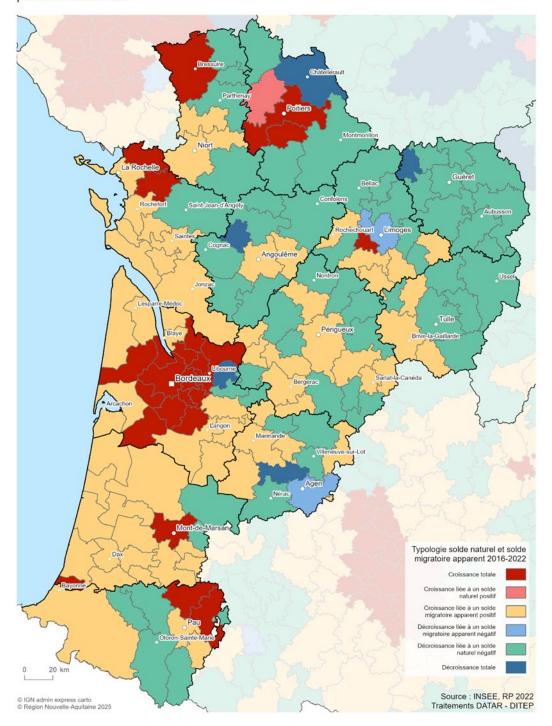
Les territoires de l'ouest de la région présentent des soldes totaux positifs, ils sont négatifs pour tout un ensemble de territoires de l'est, mais nombre de ces derniers attirent cependant de nouveaux habitants.

Quelques territoires, en bleu le plus foncé, présentent trois soldes négatifs ; d'autres, en rouge, plus nombreux, présentent trois soldes positifs.

<sup>\*</sup> on parle ici de solde migratoire apparent, car il est calculé par différence entre la croissance de la population et le solde naturel.

# Solde naturel et solde migratoire apparent

par intercommunalité



# 50% des néo-aquitains résident dans le rural

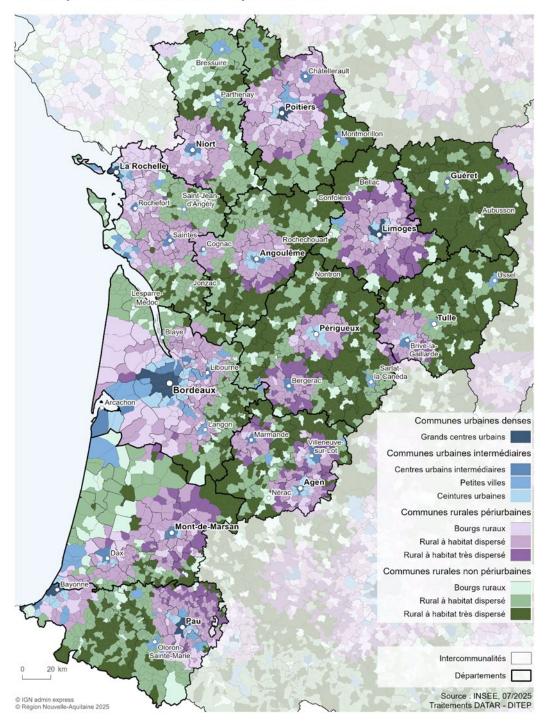
L'Insee a proposé une nouvelle définition du rural, dans le prolongement des travaux européens conduits par Eurostat, en s'appuyant sur la grille communale de densité, décomposée depuis le printemps 2022 en sept niveaux, les 4 premiers correspondant aux communes urbaines et les trois derniers aux communes rurales.

La population résidant dans des communes rurales pèse 50,4% en Nouvelle-Aquitaine contre 32,1% en France. La Nouvelle-Aquitaine est une des régions les plus rurales de France, derrière la Bourgogne-Franche-Comté (53,7%) et la Bretagne (53,1%) et loin devant les régions de France métropolitaine où elle pèse le moins, à savoir l'Île-de-France (4,4%) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (14,9%).

Une distinction supplémentaire peut être opérée entre les communes rurales situées dans l'aire d'attraction des villes de 50 000 habitants ou plus (le « rural sous influence » ou « rural périurbain ») et les autres communes rurales, hors aire d'attraction ou dans des aires de moins de 50 000 habitants (le « rural autonome » ou « rural non périurbain »). Les premières concentrent 26,9% des habitants de Nouvelle-Aquitaine, contre 18,8% en France. Les deuxièmes en concentrent 23,5%, contre 13,4% à l'échelle du pays.

La carte de la page suivante croise ces différentes distinctions : elle permet de visualiser à la fois le degré de densité des communes et, pour les communes rurales, leur appartenance ou non à une aire d'attraction des villes de 50 000 habitants ou plus.

# Communes urbaines denses, urbaines intermédiaires, rurales périurbaines, rurales non périurbaines



# Une productivité du travail supérieure à la moyenne de l'UE

En 2022, **le PIB par habitant de la Nouvelle-Aquitaine est de 32 597€**, contre une moyenne à l'échelle des régions de l'Union Européenne de 36 086€.

Cette différence d'environ 10% peut résulter de différents éléments, à bien documenter. Pour avancer dans cette direction, nous partons du constat que le PIB par habitant est le produit de deux termes : le PIB par emploi, qui correspond à ce qu'on appelle la productivité apparente du travail, et le taux d'emploi, rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'habitants.

Il s'avère que la productivité apparente du travail de la Nouvelle-Aquitaine, égale à 77 199€, est supérieure de 3% à celle de l'Union Européenne, qui est de 74 994€.

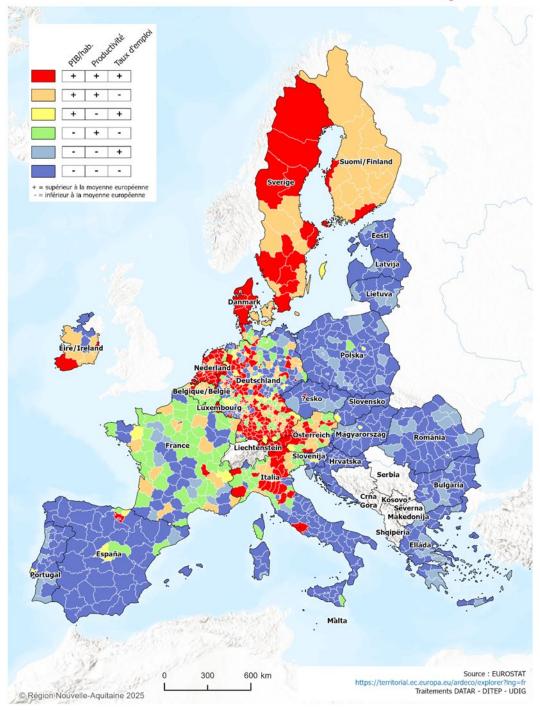
En revanche, le taux d'emploi, de 42% en région, est inférieur à la moyenne de l'UE de 48%, ce qui s'explique notamment par le poids plus important des 65 ans et plus dans la population, en raison d'une espérance de vie supérieure, d'une part, et par celui des moins de 15 ans, également supérieur à la moyenne de l'UE en raison d'une natalité plus forte, d'autre part.

La situation à l'échelle des départements est plus hétérogène, même si l'on constate que 7 sur 12 présentent une productivité apparente du travail supérieure à la moyenne européenne.

# Décomposition du PIB par habitant

Union Européenne - Nuts 3 - 2023





# Une part des diplômés du supérieur en dessous de la moyenne

Le niveau d'instruction est un élément important de caractérisation des populations, il renseigne sur les capacités personnelles et d'autonomie des personnes, sur leur capacité d'acquisition de nouvelles compétences, ou encore sur leurs possibilités de mobilité professionnelle ou géographique.

D'après les données du recensement de la population de 2022, **on compte en Nouvelle-Aquitaine 4,7 millions de personnes de 15 ans ou plus non scolarisées**. Le tableau ci-dessous en donne la répartition par niveau de diplôme, pour les15-29 ans et pour les plus de 29 ans, le niveau de diplôme évoluant sensiblement avec les générations.

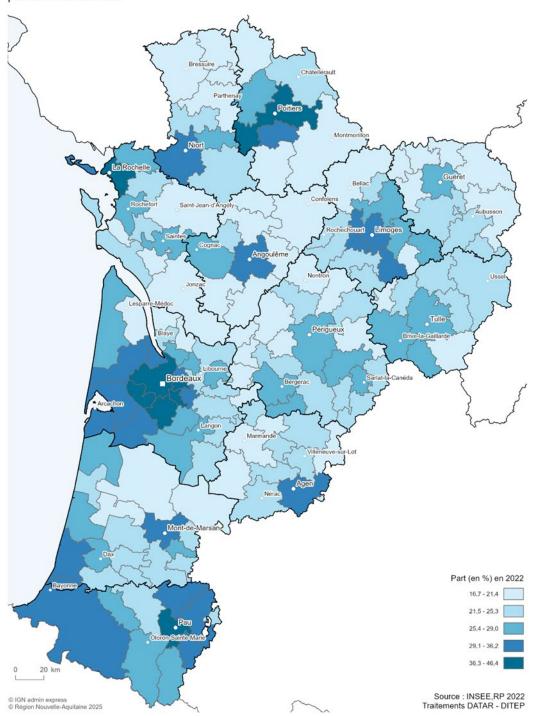
	Nouvelle-Ad	quitaine	France hexagonale		
	15-29 ans	+ de 29 ans	15-29 ans	+ de 29 ans	
Sans diplôme	10.0%	19.7%	10.5%	20.8%	
CAP, BEP ou équivalent	23.3%	33.5%	21.0%	30.3%	
Niveau BAC	30.9%	17.0%	28.5%	16.3%	
Supérieur au BAC	35.7%	29.8%	40.0%	32.7%	
Ensemble	100.0	100.0	100.0	99.9	

La part de chaque niveau de diplôme en Nouvelle-Aquitaine est proche de la moyenne hexagonale, avec cependant une sous-représentation des diplômés du supérieur, d'une part, et une surreprésentation des CAP, BEP ou équivalent, d'autre part. Le niveau de diplôme augmente très sensiblement avec les générations, les 15-29 ans étant beaucoup moins nombreux sans diplôme (10 points de pourcentage de moins) et beaucoup plus nombreux diplômés du supérieur (5 points de plus).

La carte de la page suivante représente la part des 15 ans et plus non scolarisés, qui sont diplômés de l'enseignement supérieur. Elle varie fortement, entre 16,7% pour les habitants de la communauté de communes de l'Estuaire à 46,4% pour Bordeaux Métropole.

# Part des diplômés de l'enseignement supérieur





### Un niveau de revenu proche de la moyenne

Le niveau de revenu disponible par unité de consommation\* de la Région Nouvelle-Aquitaine était de 22 710€ en 2021, soit un niveau très proche de celui observé à l'échelle de la France hexagonale (23 080€).

À l'échelle des intercommunalités, le niveau de revenu varie sensiblement : il oscille entre 19 230€ pour la communauté de communes de Marche et Combraille en Aquitaine et 27 930€ pour celle de Jalle-Eau-Bourde.

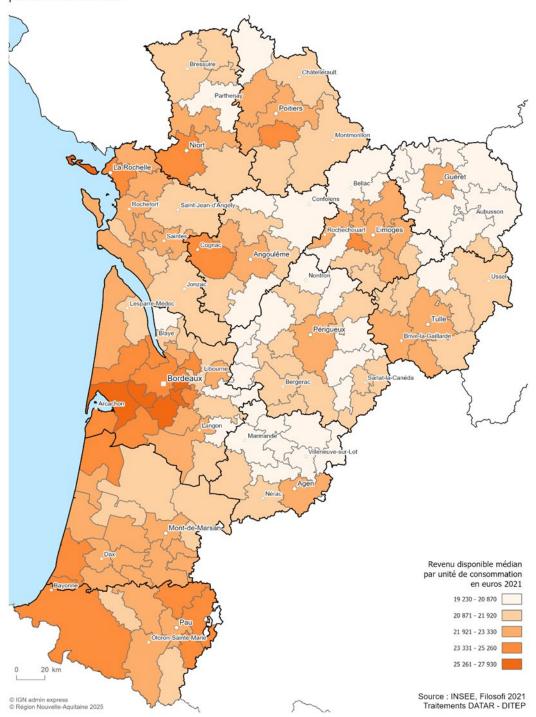
On constate de plus qu'il est en moyenne plus faible pour les intercommunalités de la Creuse et plus élevé pour celles de la Gironde et des Pyrénées-Atlantiques.

Autre constat, il diminue avec le degré de ruralité des territoires : il est plus faible pour les intercommunalités à dominante rurale et plus élevé pour les intercommunalités à dominante urbaine.

<sup>\*</sup> pour comparer les niveaux revenus entre territoires on mobilise le revenu par unité de consommation plutôt que le revenu par personne, pour tenir compte des possibilités d'économies d'échelle au sein des ménages. Le premier adulte compte 1, les autres personnes de 14ans ou plus comptent 0,5, les enfants de moins de 14 ans comptent 0,3.

### Niveau de revenu

par intercommunalité



# Des inégalités de revenu et un taux de pauvreté plus faibles

Le rapport entre le revenu des 10% les plus riches et des 10% les plus pauvres était en 2021 de 3 pour 1 en région, contre 3,4 pour 1 à l'échelle de l'hexagone : le niveau de revenu de Nouvelle-Aquitaine est donc très proche de la moyenne tandis que les inégalités de revenu y sont sensiblement inférieures.

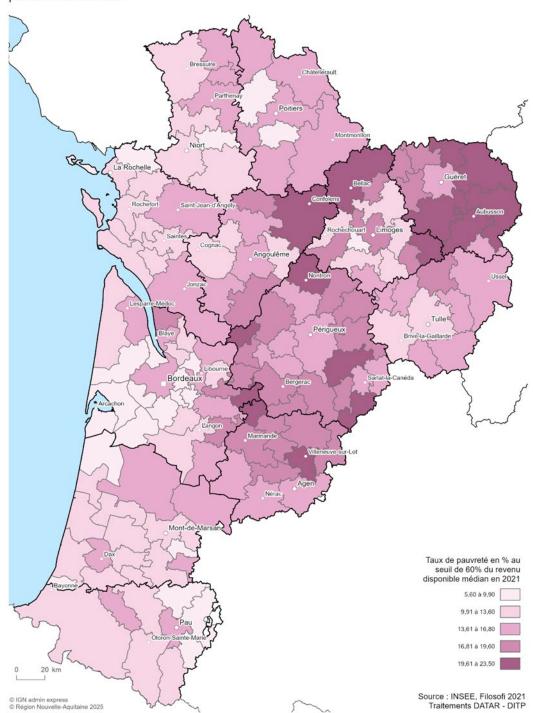
Dans le même sens, le taux de pauvreté, qui est égal à la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60% du niveau de revenu de France hexagonale, est de 13,8%, plus d'un point en dessous de la moyenne de 14,9%. L'intensité de la pauvreté, qui mesure à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté, est également moins forte.

Le taux de pauvreté varie sensiblement selon les territoires : il oscille entre 5,5% pour la communauté de commune Jalle-Eau-Bourde et 22,5% pour celle du Pays Foyen.

Ce taux est en moyenne plus élevé dans le département de la Creuse et plus faible dans les départements de la Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques. On observe surtout des taux de pauvreté significativement plus élevés dans les intercommunalités rurales autonomes par rapport aux intercommunalités rurales sous influence ou urbaines.

# Taux de pauvreté





# Une croissance de l'emploi plus forte

D'après les dernières estimations localisées d'emploi, la Nouvelle-Aquitaine comptait plus de 2,6 millions d'emplois fin 2023, soit 275 000 de plus que fin 2013, ce qui représente un taux de croissance sur l'ensemble de la période de 11,8%, contre 10,6% à l'échelle de la France hexagonale.

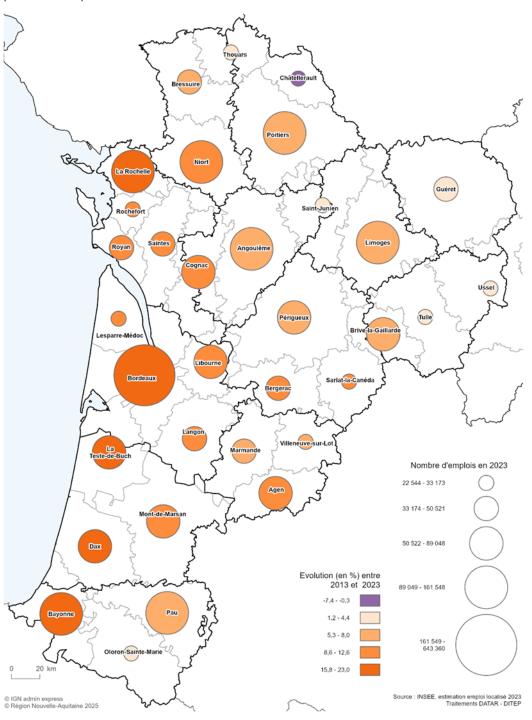
L'emploi non salarié pèse plus en région (13,8%) qu'à l'échelle de l'hexagone (11,0%). Dans le sous-ensemble de l'emploi salarié, on constate que :

- l'agriculture pèse plus de deux fois plus qu'en moyenne (2,2% des emplois salariés contre 1,0%),
- le tertiaire non marchand un peu plus (34,5% contre 31,5%), tout comme la construction (6,1% contre 5,8%) et l'industrie (12,3% contre 12,2%),
- Le tertiaire marchand, en revanche, pèse moins (44,9% en région contre 49,6% en France hexagonale).

En complément de ces données à l'échelle régionale, la carte ci-contre permet de visualiser la dynamique d'emploi à l'échelle plus fine des zones d'emploi. La dynamique d'emploi est favorable sur toute la partie littorale, elle l'est moins sur toute la partie Est de la région.

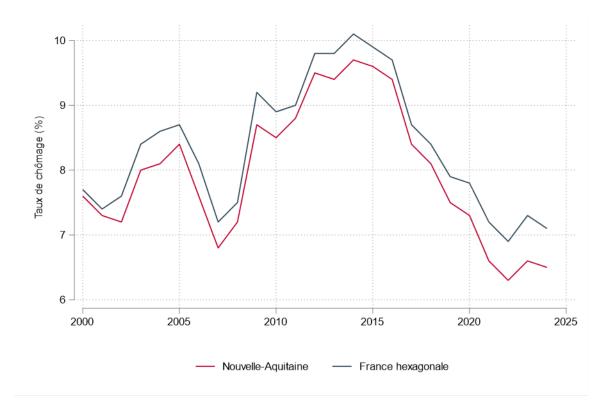
### Emploi et taux de croissance

par zone d'emploi



## Un taux de chômage durablement plus faible

Le graphique ci-dessous permet de visualiser l'écart entre le taux de chômage de Nouvelle-Aquitaine et celui de France hexagonale, depuis le début des années 2000. On constate qu'il est structurellement inférieur à celui observé à l'échelle du pays, en moyenne de 0,4 point de pourcentage sur la période.

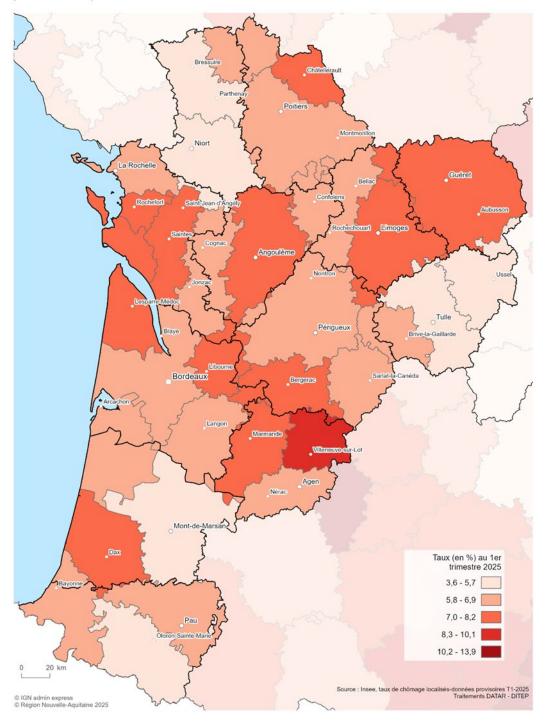


À la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2025, il s'établit à 6,6% en région, contre 7,2% à l'échelle de l'hexagone, soit un écart de 0,6 point de pourcentage.

À l'échelle des zones d'emploi, on observe une hétérogénéité relativement forte des taux de chômage, sans lien évident avec la dynamique d'emploi des territoires.

# Taux de chômage

par zone d'emploi



## Un poids de l'activité présentielle un peu supérieur

On distingue dans l'ensemble de l'activité économique deux grands types d'activité : l'activité présentielle, d'une part, et l'activité productive, d'autre part.

L'activité présentielle regroupe l'ensemble des activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

L'activité productive est déterminée par différence. Elle regroupe l'ensemble des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

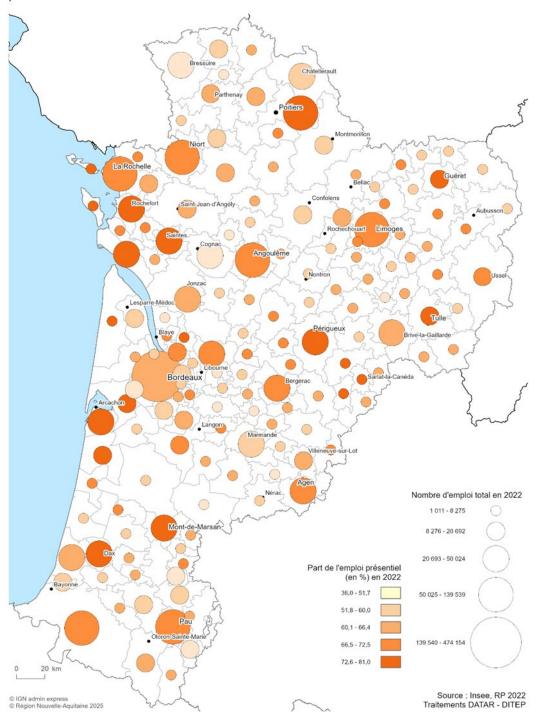
France entière, fin 2022, l'emploi lié à l'activité présentielle représente 64,3% de l'ensemble des emplois, cette part monte à 66,4% en Nouvelle-Aquitaine. La part de l'emploi productif est donc respectivement de 35,7% en France et de 33,6% en région.

Ce poids de l'activité présentielle est logiquement lié à la dynamique démographique des régions, elle est d'autant plus importante que la dynamique démographique et touristique est positive. Cette activité permet d'amortir les chocs que subissent les activités productives, plus insérées dans la mondialisation.

La carte ci-contre présente à l'échelle plus fine des intercommunalités la répartition de l'emploi, d'une part, et le poids de l'emploi présentiel à l'échelle de chacun des territoires, d'autre part. De manière générale, les plus grandes intercommunalités sont plus fortement orientées sur le présentiel.

# Emploi total et part de l'emploi présentiel





#### 1ère région agricole de France

En 2021, la production agricole régionale s'est élevée à 10,9 milliards €, soit 13,6 % de la production agricole nationale (source Agreste). La Nouvelle-Aquitaine restait ainsi au 1<sup>er</sup> rang national, en progression de 1,3 % par rapport à 2020 (+8,1 % à l'échelle nationale).

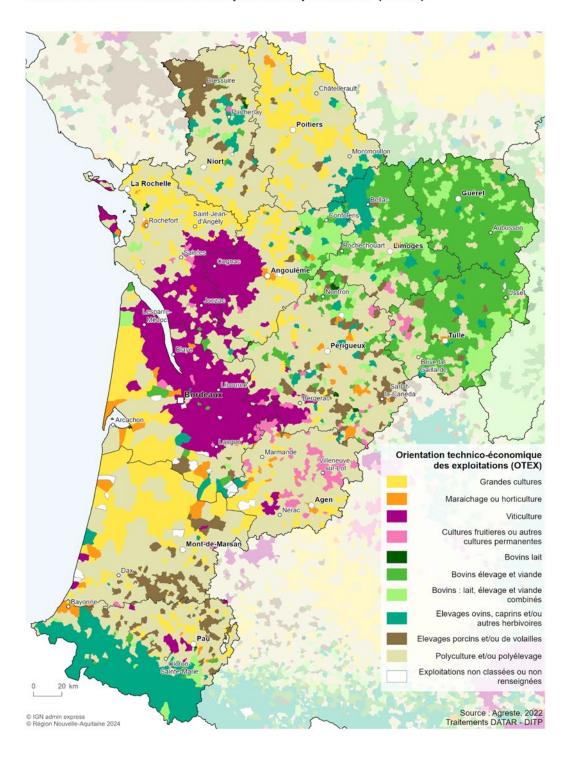
La région compte 64 200 exploitations en 2020 (-19 000 depuis 2010), dont la taille moyenne est passée de 47 ha à 60 ha, et 111 600 équivalents temps plein en 2020 (-15 400 depuis 2010). Bien que l'emploi total agricole en région diminue, l'emploi salarié augmente entre 2010 et 2020 (+1,4% chaque année, + 8 300 salariés).

Avec une surface agricole utile (SAU) de près de 3,9 millions d'hectares, soit près de 15% de la SAU nationale, l'agriculture régionale propose une grande diversité de productions.

On constate également un fort engagement dans les démarches de qualité, plus de 40% des exploitations y étant engagées d'après le recensement agricole 2020, contre 36% en France.

La géographie des spécialisations agricoles ressort clairement, avec l'élevage bovin sur la partie Est, la viticulture autour de Bordeaux et Cognac, les grandes cultures dans le nord de la région et sur une partie du littoral et des landes, et une agriculture plus diversifiée dans la partie sud et au centre.

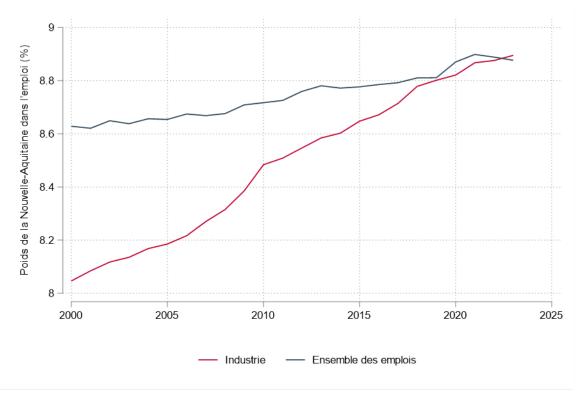
# Orientation technico-économique des exploitations (OTEX)



### Une industrie plus résistante

En Nouvelle-Aquitaine, le nombre d'emplois (salariés et non-salariés) de l'industrie est de 300 532 fin 2023, contre 337 470 en 2000, soit une baisse de 11%, sensiblement plus faible que celle observée à l'échelle de la France hexagonale, de 19%. Parallèlement, l'emploi total a augmenté de 21% en région contre 18% dans l'hexagone.

Le graphique dessous synthétise l'évolution relative de l'ensemble de l'emploi et du sous-ensemble de l'emploi de l'industrie, entre 2000 et 2023.

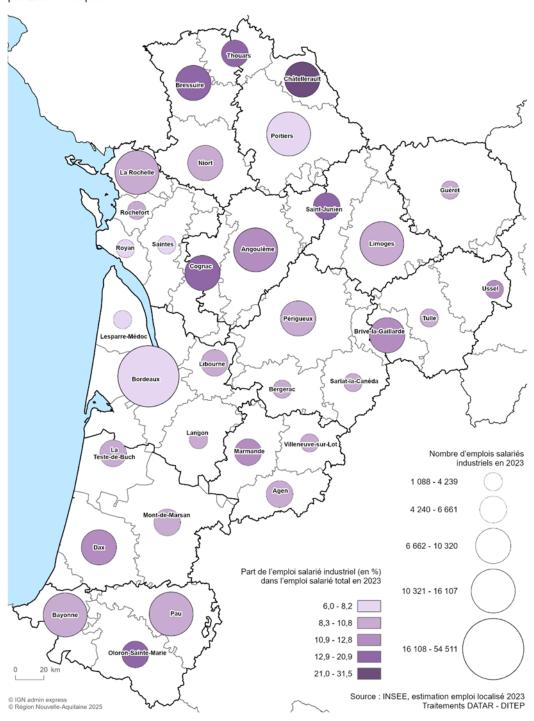


En 2000, la Nouvelle-Aquitaine concentrait 8,6% de l'ensemble de l'emploi de France hexagonale, cette part a légèrement augmenté, elle atteint 8,9% en 2023. Sur la même période 2000-2023, le poids de la Nouvelle-Aquitaine dans l'industrie nationale est passé de 8,0% à 8,9%, preuve d'une meilleure résistance de l'emploi industriel en région.

La carte de la page suivante permet de visualiser la géographie de l'industrie néoaquitaine (emploi salarié seulement), la taille des cercles étant proportionnelle au nombre d'emplois salariés et la couleur étant fonction du poids de l'industrie dans l'emploi salarié total.

# Emploi salarié industriel

par zone d'emploi



#### 1ère région touristique pour la saison estivale

La Nouvelle-Aquitaine offre un large éventail de destinations et d'activités touristiques : littoral, montagne, tourisme vert, sites naturels et historiques labellisés ou classés, dont huit par l'UNESCO, thermalisme, patrimoine urbain ou de loisirs.

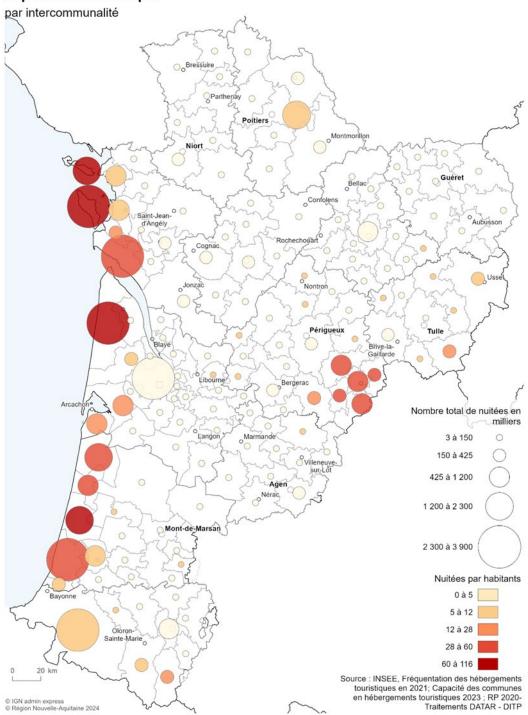
Elle bénéficie de fortes capacités d'hébergement touristique : en 2025, elle occupe le **1**<sup>er</sup> rang pour les campings (175 000 emplacements environ), le **2**ème rang pour les villages de vacances et maisons familiales (47 500 lits), et le **5**ème rang pour les hôtels (54 000 chambres).

En 2024, on dénombre pour la période estivale (avril à septembre), à l'échelle de la France hexagonale, 317 millions de nuitées en hébergements collectifs de tourisme. Sur cet ensemble, la Nouvelle-Aquitaine en accueille 46,7 millions, soit 14,7%, ce qui la place en 1ère position devant l'Occitanie et l'Île-de-France.

Ce nombre de nuitées se décompose en nuitées en hôtels, au nombre de 10 millions, dont plus de 2 millions de non-résidents, nuitées en campings, 29 millions, dont plus de 7,5 millions de non-résidents, et nuitées dans d'autres hébergements collectifs, 7,6 millions, dont un peu moins d'1 million de non-résidents.

En complément, nous proposons une carte sur la répartition géographique des nuitées en hôtels et campings. On ne dispose de ces chiffres qu'à l'échelle des départements. Pour estimer le nombre de nuitées à l'échelle des EPCI, les chiffres départementaux ont été territorialisés au prorata du nombre de chambres d'hôtels et du nombre d'emplacements de campings à la commune, puis réagrégés à l'EPCI. La taille des cercles est proportionnelle au nombre de nuitées, la couleur des cercles dépend du nombre de nuitées par habitant (c'est ce que l'on appelle la pression touristique sur la carte). Ressortent le plus fortement les territoires littoraux, le Périgord, ainsi que Bordeaux, le Pays Basque et le Futuroscope.

# Fréquentation des hébergements collectifs touristiques et pression touristique



#### Près de 13% de l'emploi dans l'ESS

L'URSSAF met à disposition des données sur l'emploi privé hors agriculture, en distinguant les établissements relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS), de ceux relevant du privé hors ESS.

Fin 2023, à l'échelle de la France hexagonale, sur les 19,8 millions d'emplois privés recensés par l'URSSAF, 2,2 millions relèvent de l'ESS, soit une part de 11%. En Nouvelle-Aquitaine, 1 591 543 emplois privés sont comptabilisés, 202 471 relèvent de l'ESS, soit une proportion de 12,7%.

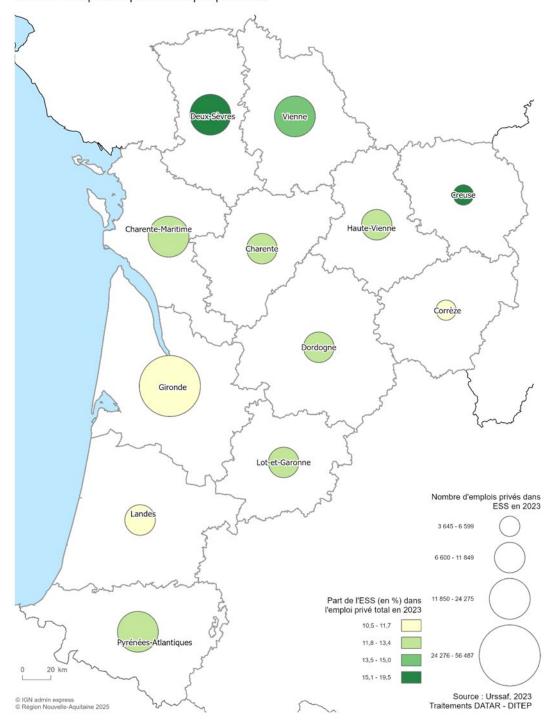
Entre 2000 et 2023, l'emploi privé hors agriculture a augmenté de 21% à l'échelle de l'hexagone, le sous-ensemble de l'emploi ESS a augmenté plus fortement, de 36%. En Nouvelle-Aquitaine, les chiffres respectifs sont de 29% pour l'emploi total et 44% pour le sous-ensemble de l'ESS : la dynamique de l'emploi total comme celle de l'emploi dans l'ESS est plus soutenue en région que dans le pays dans son ensemble.

Au sein de l'ESS, on peut également distinguer les associations, les coopératives, les fondations et les mutuelles. Les emplois sont majoritairement concentrés dans les associations : fin 2023, elles concentrent 80,6% des emplois ESS en France hexagonale et 78,0% en Nouvelle-Aquitaine. Spécificités néo-aquitaines, les mutuelles sont plus présentes en région (8,5% des emplois ESS) qu'en France (5,6%), tout comme les coopératives, qui concentrent 9,5% des emplois ESS en région contre 7,7% en France.

La carte permet de visualiser la répartition des effectifs ESS et leur poids dans l'ensemble des emplois privés. Les deux départements pour lesquels le poids est le plus fort sont la Creuse et les Deux-Sèvres.

### Economie Sociale et Solidaire

Nombre d'emplois et part de l'emploi privé total



#### Près de 90 000 créations d'entreprises

En 2024, 92 144 entreprises et 109 390 établissements ont été créés en Nouvelle-Aquitaine, dans le champ des activités marchandes hors agriculture. La région concentre ainsi 8,6% des créations d'entreprises et 7,5% des créations d'établissements de l'hexagone.

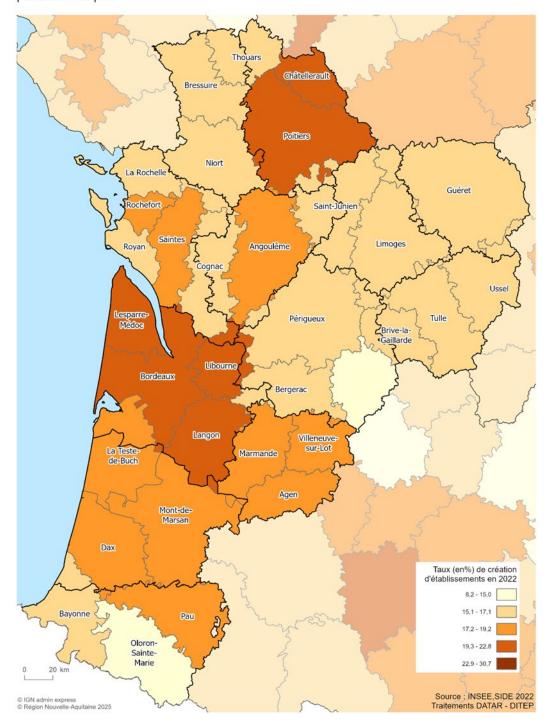
Les principaux secteurs de création sont le « commerce de gros et de détail, transport, hébergement et restauration » (environ 25% des créations d'entreprises comme d'établissements de Nouvelle-Aquitaine, un peu en dessous des chiffres à l'échelle hexagonale, autour de 28%) puis les « activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » (23% des entreprises et 22% des établissements en région contre 25% et 24% en France hexagonale). La concentration sectorielle des créations est donc un peu moins forte en Nouvelle-Aquitaine qu'à l'échelle du pays.

Il est possible de calculer un taux de création d'établissements en rapportant le nombre d'établissements créés en 2024 (109 390) au nombre d'établissements économiquement actifs en 2022 (583 947) : le taux obtenu est de 18,7%, un peu en-dessous du chiffre de la France hexagonale, de 20,4%.

La carte de la page suivante permet de visualiser le taux de création d'établissements à l'échelle des zones d'emplois, sur des données un peu moins récentes, puisqu'on rapporte les créations d'établissements 2022 au stock 2021.

### Taux de création d'établissements

par zone d'emploi



#### 214 milliards d'euros de PIB

Le PIB en valeur de la Nouvelle-Aquitaine est de près de 214 milliards d'euros en 2023, ce qui représente 11,2% du PIB hexagonal hors Ile-de-France (source : INSEE)

# 2,8 milliards de dépenses de R&D

Les dépenses de R&D des entreprises s'élèvent en 2021 à 1,8 milliard, celles des administrations à 1 milliard, soit un total de 2,8 milliards, soit encore 1,5% du PIB régional (source : MESR-SIES)

# 16 633 ETP dans la R&D des entreprises

En 2023, on dénombre 10 802 chercheurs en équivalent temps plein (ETP) et 5 831 personnels de soutien en ETP, soit 16 633 ETP dans la recherche des entreprises (source : MESR-SIES)

#### 486 demandes de brevets

En 2023, on recense 486 demandes de brevets publiées à l'INPI provenant de déposants dont au moins un inventeur est localisé en région. Le premier déposant est le CNRS (76 demandes) (source : INPI).

# 26,6 milliards d'euros d'exportations

En 2024, les exportations régionales s'élèvent à 26,6 milliards d'euros, soit 4,6% de l'ensemble des exportations du pays. Les importations sont de 27,6 milliards, soit 4,0% de l'ensemble (source : DGDDI – DSECE)

#### 219 000 étudiants

En 2023-2024, on compte 219 426 étudiants dans des établissements d'enseignement supérieur, soit 7,4% de l'ensemble des étudiants du pays, en baisse de 0,3% sur un an (source : MESR-SIES)

# **201 000 Lycéens**

À la rentrée 2024, on dénombre 220 646 lycéens, dont 175 948 dans le public et 44 698 dans le privé. (source : Région Nouvelle-Aquitaine)

# Zoom sur ... l'accessibilité à l'enseignement supérieur

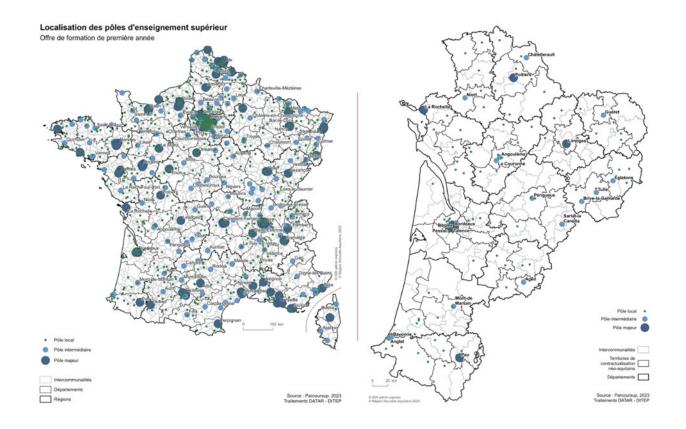
Pour documenter l'accessibilité à l'enseignement supérieur, trois types de communes peuvent être distinguées : 1) les pôles majeurs, sièges des universités, 2) des pôles locaux, disposant de formation de type BTS et/ou de type DE sanitaire et/ou social et/ou de type autres formations professionnelles et 3) des pôles intermédiaires, définit par différence : il s'agit des communes dispensant des formations du supérieur qui ne sont ni pôle majeur ni pôle local.

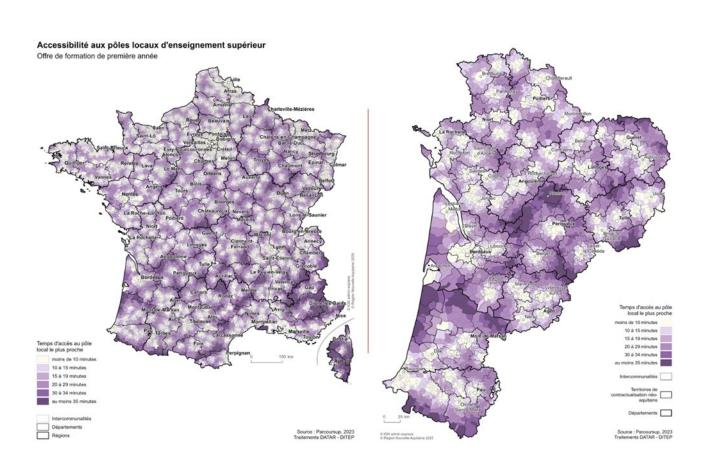
Sur les 4 187 communes intégrées dans l'analyse, on compte en Nouvelle-Aquitaine 8 pôles majeurs, 14 pôles intermédiaires et 99 pôles locaux.

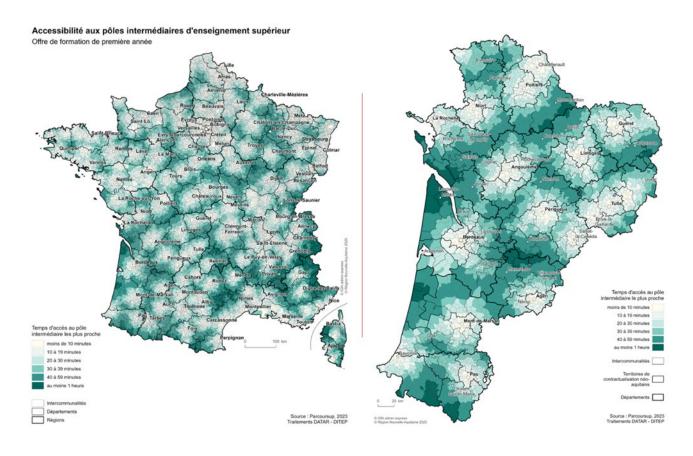
Il est ensuite possible de calculer le temps d'accès à chacun des trois niveaux de pôles, ce que résume, pour la France hexagonale et la Nouvelle-Aquitaine, les cartes des pages suivantes.

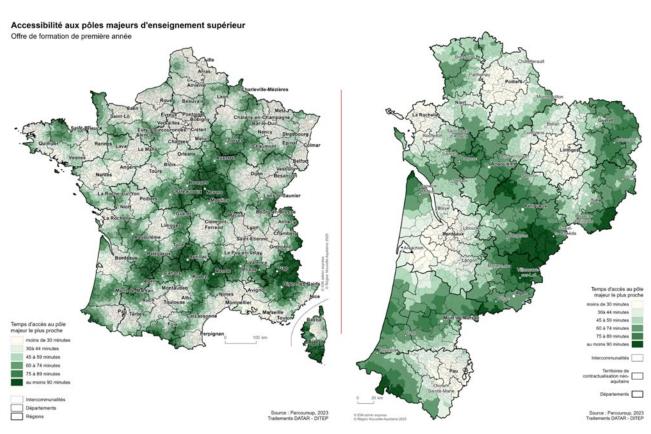
En moyenne, un Néo-Aquitain est à 40 minutes d'un pôle majeur, 22 minutes d'un pôle intermédiaire et 10 minutes d'un pôle local, des temps supérieurs à ceux observés pour l'ensemble du pays (respectivement de 27, 15 et 7 minutes), ce qui s'explique principalement par le caractère plus rural de la région.

Pour des commentaires plus détaillés sur l'étude et ses résultats, consultez le récit associé en cliquant <u>sur ce lien</u>.













#### HÔTEL DE RÉGION

14 rue François-de-Sourdis CS 81383 33077 Bordeaux Cedex

#### SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie CS 3116 87031 Limoges Cedex 1

#### SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie CS 70575 86021 Poitiers Cedex

••••••







N°ISSN 2256-6385

nouvelle-aquitaine.fr

- Ministère de l'intérieu 1013.lmc100004950048-DE

Envoi préfecture le 29/10/2025 Retour préfecture le 29/10/2025 Mis en ligne le 29/10/2025